

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 23 JUIN 2014, A 19H30 AUX BAYARDS, CHAPELLE DE LA MI-ETE

---

**Présidence** : M. Alexandre Willener (UDC).

Le président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation. Il remercie la secrétaire-suppléante de bien vouloir remplacer le secrétaire qui est excusé.

---

## 1. APPEL

Le président demande à la chancelière adjointe de bien vouloir procéder à l'appel :

- Présents** : 32 membres, puis 33 dès l'arrivée de Loïc Frey (UDC) à 19h45.
- *Pour le PLR* : Alfred Bigler ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Johanna Eidam Vautherot ; Simon Eschler ; Christelle Gertsch Macuglia ; Jean-Pierre Gfeller ; Philippe Leemann ; Laurent Patthey ; François Rosselet-Christ ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick ; et Pierre-Alain Wyss.
  - *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Manuel Gonzalez ; Antoinette Hurni ; Sven Schwab et Loris Vuilliomenet.
  - *Pour le POP* : Thierry Miserez et Philippe Vaucher.
  - *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
  - *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Loïc Frey (*en retard, arrive à 19h45*) ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-André Perrin et Alexandre Willener.
- Excusé** : 8 membres, Gilles Aeschmann (PLR) ; Olivier Berthoud (PS) ; Daniel Dreyer (PLR) ; Laurent Helfer (PS) ; Romain Jeanneret (PS) ; Ion Karakash (PS) ; François Oppliger (PS) ; Nicolas Stauffer (PLR) ;

**Majorité absolue** : 17 voix, puis 18 dès l'arrivée de Loïc Frey (UDC)

Les 5 conseillers communaux, la chancelière adjointe Mme Caroline Gaspar et Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 22 spectateurs sont présents.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2014
4. Dérogation pour la scolarisation des élèves du cycle 1 de Boveresse à Môtiers et des Bayards aux Verrières
5. Suppression du droit de superficie 1835 et vente du nouveau bien-fonds 3600 du cadastre de Fleurier
6. Crédit de fr. 70'000.- pour la réfection de la Place du 24 février à Môtiers
7. Crédit de fr. 275'000.- pour l'extension du CAD de Couvet

8. Crédit de fr. 317'000.- pour le déplacement de l'exutoire eaux claires prévu dans le mesure n° 14 du PGEE à Couvet
9. Service des ambulances
  - a) Crédit de fr. 1'459'000.- pour l'agrandissement et l'aménagement d'une centrale ambulances
  - b) Crédit de fr. 300'000.- pour l'achat d'une nouvelle ambulance et de son équipement
10. Vente de l'ancien stand de tir de Fleurier
11. Rapport d'information sur le projet Travers Express
12. Communications du Conseil communal
13. Motions propositions et projets d'initiatives communales
14. Résolutions
15. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

---

## 2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique qu'il a reçu une correspondance de M. Claude-André Perrin (UDC) nous annonçant sa démission, ainsi qu'une lettre de Mme Huguette Thiébaud concernant le temple de Buttes et ses abords. Il prie la secrétaire-suppléante de bien vouloir procéder à leur lecture à la demande du bureau du Conseil général :

### « **Démission du Conseil général**

*Monsieur le président,*

*Après plus de vingt ans passés au sein des Autorités communales de Buttes et deux ans au Législatif de la commune de Val-de-Travers, je désire me retirer de la vie politique.*

*Comme je l'ai annoncé depuis quelques temps déjà, je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil général de Val-de-Travers avec effet au 30 juin 2014.*

*Je vous souhaite une bonne continuation et vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.*

*Claude Perrin »*

### « **Concerne : église de Buttes**

*Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,*

*Comme à Buttes le temple est fermé durant la période hivernale, donc des cultes seulement d'avril à octobre.*

*Sachant bien qu'il n'y a pas beaucoup d'édiles communaux ou généraux qui fréquentent notre église, je trouve très regrettable qu'en ce beau dimanche premier de juin et deuxième office à Buttes, que l'on ne donne pas un coup de balai aux escaliers et encore beaucoup plus regrettable quand... arrivant en haut des marches, nous n'apercevons pas une, mais deux voitures parkées juste devant la porte !! La 1<sup>ère</sup> celle de la bru de M. Fattou et l'autre de plaque fribourgeoise. De plus, ces deux conducteurs n'ont pas vu l' « interdiction générale de circuler ».*

*Sachez que pour ne froisser personne, je n'étais pas la seule à l'avoir commenté.*

*En espérant que ce message ne passera pas inaperçu, recevez, Mesdames et Messieurs, mes cordiales salutations.*

*Huguette Thiébaud. »*

Le président remet ces courriers au Conseil communal pour traitement.

M. Fatton (cc) indique qu'il donnera quelques informations sur ce courrier sous le point 12 « Communications du Conseil communal ».

---

### 3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2014

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

---

### 4. DEROGATION POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES DU CYCLE 1 DE BOVERESSE A MOTIERS ET DES BAYARDS AUX VERRIERES

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

Mme Chantal Brunner (cc) souhaite rappeler qu'en mars 2013 le Conseil général a validé la modification de l'article 11 du règlement de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau. L'ancien texte garantissait la scolarisation des élèves du cycle 1, c'est-à-dire les élèves de 1 et 2 H, degrés qui correspondaient autrefois à l'école enfantine, et ceux de 3 et 4 H, qui coïncidaient aux 2 premiers niveaux de l'école primaire, sur le lieu de domicile. Le Conseil communal avait alors proposé un nouveau texte qui prévoyait que : « *Le cercle scolaire du Val-de-Travers privilégie la scolarisation des enfants dans le village qu'ils habitent* ». Cette proposition avait fait l'objet d'un amendement qui a été accepté et ensuite soumis à la validation du Conseil d'Etat. Il a finalement été sanctionné en février 2014 moyennant une modification. Aussi, la version en vigueur de cet article à la teneur suivante :

*Organisation des classes*      **Art. 11** <sup>1</sup>*Le cercle scolaire du Val-de-Travers privilégie la scolarisation des enfants dans le village qu'ils habitent et la garantit pour le cycle 1. Des dérogations reconductibles peuvent être accordées au Conseil communal par le Conseil général pour une année scolaire après consultation du Conseil d'établissement scolaire.*

Durant cette année scolaire 2013-2014, il y a déjà eu une dérogation pour les élèves de Boveresse se rendant à Môtiers et les élèves des Bayards qui vont aux Verrières. Actuellement, une douzaine d'élèves des Bayards se rendent aux Verrières. Le collège des Bayards a pour l'instant gardé une classe ouverte regroupant 15 élèves du cycle 2.

Pour la prochaine année scolaire, la situation est plus délicate, puisque les effectifs sont les suivants :

Village	Degré 1H	Degré 2H	Degré 3H	Degré 4H	Total élèves
Les Bayards	4	0	2	1	7
Boveresse	2	1	3	2	8

Ce nombre est évidemment trop faible pour laisser des classes ouvertes et le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) n'approuverait pas une organisation des classes proposée avec un si petit nombre d'élèves, alors que d'autres classes du cercle scolaire peuvent être complétées pour atteindre la moyenne de 18 élèves au cycle 1. Le rapport vise comme l'an dernier à obtenir une dérogation du Législatif. Le Conseil d'établissement scolaire (CES) a été consulté et c'est à l'unanimité que ces dérogations ont été approuvées.

Comme relaté par la presse, le transfert de ces élèves du cycle 1 des Bayards aux Verrières, ainsi que la mise en place du demi-cycle dès la rentrée prochaine n'est pas sans conséquence pour l'école des Bayards. Aussi, Mme Brunner tient à rappeler que, hormis les élèves du cycle 1, l'organisation des classes est régie par l'article 11, alinéa 3, qui précise que : « *Pour des raisons organisationnelles et pédagogiques dues aux effectifs, la direction de l'école pourra être amenée à regrouper les élèves de certains degrés sur un ou plusieurs sites.* ». Elle précise que des

modifications importantes sont survenues au niveau des réformes scolaire sur le plan romand et aussi cantonal, de telle sorte qu'il est maintenant nécessaire d'introduire le demi-cycle 7-8. Ce demi-cycle qui concerne donc les élèves qui vont bientôt entrer à l'école secondaire présente des contraintes d'horaire, mais également de programme, notamment l'introduction de l'anglais, qui a amené la direction de l'école, ainsi qu'un groupe de travail, à élaborer plusieurs scénarii différents. Il a tout d'abord été examiné si tous les élèves de 7H pouvaient rester dans leur école ou dans leur village respectif. Comme cela n'était pas possible pour des raisons diverses selon les villages et les effectifs de classes, il a été étudié s'il était possible de regrouper les élèves sur 4 ou 5 sites. Toutefois, en raison de l'affectation des enseignants, des horaires ou encore des programmes à mettre en place, cette alternative n'est pas réalisable. Le seul scénario réaliste, compte tenu du nombre de villages compris dans le cercle scolaire et du nombre d'élèves par village, sachant que le village présentant le plus petit nombre d'élèves de 7H l'année prochaine en dénombre 4 et celui qui en a le plus en compte 35, est de déplacer tous les élèves de 7H sur les sites de Fleurier et de Couvet. Pour les Bayards, cela a pour conséquence qu'il ne reste plus que 11 élèves en 5 et 6 H l'année prochaine. Ce nombre étant trop faible pour maintenir une classe aux Bayards, il est prévu de scolariser ces élèves aux Verrières, et tous les élèves de 7H des Bayards ou des Verrières se rendront à Fleurier. En 2015-2016, il y aura 11 élèves en 5 et 6 H et la situation se péjore encore les 2 années suivantes, puisqu'il n'y aura plus que 6 élèves ensuite et que 3 l'année d'après.

Aussi, elle relève qu'il est important de comprendre que cette fermeture de classes aux Bayards n'est pas consécutive à la fusion des communes, mais qu'elle résulte du nombre d'élèves trop bas depuis plusieurs années et qu'elle fait suite à la verticalisation de l'école, à la mise en place du concordat HarmoS, au respect et aux contraintes du Plan d'étude romand et à la mise en place du demi-cycle qui lui précède la réforme des filières. L'ensemble de ces éléments qui sont souvent d'ordre cantonal voire romand touchent les élèves de 7 H dans le village des Bayards.

Des séances informant les parents des élèves de 7 H des villages concernés par des déplacements ont été organisées. Les parents des élèves bayardins et verrisans ont été réunis le 12 février 2014. Des explications relatives aux réformes scolaires à venir ont été données, les effectifs des élèves ont été examinés, les différents scénarii ont été présentés et explicités, et un commentaire général a été apporté. Lors de cette soirée, une grande majorité des parents s'est prononcée en faveur d'une solution pérenne qui permette une certaine stabilité sur plusieurs années scolaires, sans changer les élèves plusieurs fois d'écoles durant leur parcours scolaire. C'est-à-dire de faire une partie du parcours aux Verrières, puis de revenir aux Bayards avant de repartir sur les Verrières, pour finalement terminer sa scolarité sur Fleurier. Le Conseil communal est bien conscient, et la cheffe du DJE en première ligne, que ce sujet est sensible et émotionnel. La fermeture de cette classe au cycle 2 n'a pas été envisagée sans une longue réflexion et prise de gaïté de cœur. Ce n'est toutefois pas une solution définitive, même si elle va s'appliquer vraisemblablement sur les 3 prochaines années scolaires. Ce n'est pas définitif car le bâtiment scolaire ne va pas être transformé et les effectifs de 1 à 4 H en 2017-2018 laissent apparaître 15 élèves, ce qui serait suffisant pour ouvrir une classe. Mme Brunner termine en précisant que le Législatif sera bien entendu tenu informé de l'évolution de cette tendance au fur et à mesure de l'arrivée des élèves et des effectifs connus. Il est en effet difficile de prévoir un effectif plus ou moins définitif pour 2018 car les futurs élèves sont juste nouveau-nés ou pas encore nés.

En conclusion, elle remercie l'Assemblée de bien vouloir accepter cette dérogation concernant la scolarisation des élèves de 1 à 4 H des Bayards aux Verrières et des élèves de 1 à 4 H de Boveresse à Môtiers.

Entretemps, M. Loïc Frey (UDC) a pris place au sein de l'Assemblée.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

Mme Eidam Vautherot (PLR) indique que son groupe a pris connaissance de ce rapport. Après une courte discussion plutôt liée sur l'avenir du bâtiment des Bayards que sur la dérogation elle-même, c'est à l'unanimité que le groupe PLR accordera cette dérogation pour l'année scolaire 2014-2015.

Mme Ebner Cottet (PS) indique que son groupe a pris note de la modification de l'arrêté par le Conseil d'Etat concernant le pouvoir consultatif du CES. Comme cela avait déjà été relevé, il est plus stimulant d'un point de vue pédagogique pour un élève de se retrouver avec plusieurs camarades du même degré, plutôt que de suivre seul le programme scolaire. Suite à la consultation du CES, le groupe socialiste acceptera volontiers cette dérogation.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté dérogeant à l'article 11 alinéa 1 du règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau Val-de-Travers (organisation des classes)**, tel que présenté par le Conseil communal.

---

## **5. SUPPRESSION DU DROIT DE SUPERFICIE 1835 ET VENTE DU NOUVEAU BIEN-FONDS 3600 DU CADASTRE DE FLEURIER**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Christian Mermet (cc) indique que ce rapport vise à régulariser une situation. En effet, un droit de superficie accordé il y a 60 ans est désormais échu et les propriétaires du bâtiment qui est construit sur la parcelle communale souhaitent désormais acquérir ce terrain. A noter que la commune a la possibilité de reconduire ce droit de superficie, d'acheter l'immeuble ou de vendre la parcelle aux propriétaires du bâtiment construit. Ce bâtiment est modeste et ne dispose pas de dégagement, il s'agit d'une petite maison locative à loyers modérés au centre du village de Fleurier, située en contrebas de la route H10 et à proximité de l'école. M. Mermet relève que notre commune se trouve en zone de pénurie de logements, car elle est en-dessous du seuil de 1,5% qui impose des normes très restrictives concernant la vente d'appartements et le droit du bail. La proposition du Conseil communal est de vendre ce terrain, soit l'assise minimale nécessaire à l'immeuble, à fr. 80.- le m<sup>2</sup>. Il n'y aura donc aucun dégagement, aucun jardin, la surface vendue permettant à l'immeuble d'avoir simplement une assise légale sans que ses gabarits ne forjettent sur autrui. Il conçoit que ce prix est relativement bas, mais il souligne que ce terrain ne présente pas d'enjeu stratégique et que la zone n'est pas optimale. Vu qu'il s'agit d'un petit immeuble locatif, il est d'avis qu'il n'y a pas de risque de spéculation sur cet objet. Toutefois, lors de la séance de la commission de gestion et des finances (CGF), des voix se sont élevées contre le prix fixé en souhaitant l'augmenter à fr. 100.-/m<sup>2</sup>, estimant que le prix proposé par l'Exécutif était sous-évalué et ne correspondait pas à la réalité. M. Mermet en a donc informé les propriétaires qui ne souhaitent pas que le prix de vente soit changé. Dès lors, en fonction de la décision du Conseil général et de l'acceptation ou non des propriétaires, le chef de dicastère procèdera à la vente de ce terrain ou requerra l'autorisation du Législatif pour l'élaboration d'un nouveau droit de superficie aux prix souhaités. Il rappelle que cette démarche reste modeste et qu'il n'y a pas d'enjeu stratégique pour la commune.

Le président ouvre donc la discussion générale.

M. Devenoges (PS) prend tout d'abord la parole sous la casquette de président de la CGF et relève que cette dernière n'a pas donné de préavis concernant cet objet de l'ordre du jour. Il précise que lors des débats de la commission, il s'est avéré qu'une majorité de ses membres a estimé qu'un prix de fr. 80.-/m<sup>2</sup> était un peu bas, notamment au vu des dernières ventes de terrains que la commune a faites par exemple à Plancemont. Ce débat de la CGF a abouti sur un projet d'amendement – transmis à l'Assemblée – et qui demande simplement de remplacer le prix de fr. 80.- par fr. 100.- le m<sup>2</sup>, à l'article premier de l'arrêté proposé par le Conseil communal.

M. Devenoges s'exprime ensuite au nom du groupe socialiste, et indique que ce dernier votera l'arrêté avec l'amendement de la CGF.

M. Chédel (UDC) fait l'intervention suivante : « Après lecture du rapport sur cette suppression du DDP 1835, nous acceptons l'entrée en matière. Mais le groupe UDC n'est de loin pas content, car une fois de plus le Conseil communal n'écoute pas le Conseil général et ne fait pas ce qui lui est demandé.

*Un postulat déposé le 10 septembre 2012 avec le PLR, demandant beaucoup de choses concernant la politique du développement territorial dont faisait partie la politique de vente du domaine public, est toujours en attente d'une réponse qui ne nous a pas été fournie à ce jour ! Tout simplement scandaleux !!!*

*Lors de la vente de domaines publics à Môtiers, il avait été demandé au Conseil communal de ne plus procéder de cette manière, mais une fois de plus le Conseil général n'a pas été écouté !*

*A Môtiers, les parcelles ont été vendues à fr. 80.-/m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, nous nous retrouvons devant un amendement qui fait passer le prix de vente de ce terrain de Fleurier à fr. 100.-/m<sup>2</sup>. Que faire ? Si nous acceptons cet amendement, le Conseil général passera pour un voleur par rapport aux ventes qui ont été acceptées à Môtiers. Si nous le refusons, nous vendrons du terrain plus bas que le prix du marché et il est vrai que pour les finances de la commune, il est plus facile de travailler avec fr. 45'000.- qu'avec une location dérisoire.*

*Peut-être que le plus simple et la meilleure solution est de refuser ce rapport et d'attendre la réponse du Conseil communal sur notre postulat ! Et même de le faire systématiquement tant que nous ne serons pas en possession de cette réponse.*

*Le Conseil communal commence à se permettre beaucoup de choses et pour l'UDC il est temps que cela cesse !*

*L'UDC demande une suspension de séance avant de passer au vote de l'arrêté. »*

M. Cherbuin (PLR) demande aussi une interruption de séance.

Le président lui demande s'il souhaite prendre la parole au nom de son groupe avant de proclamer cette suspension.

M. Cherbuin (PLR) s'exprime donc d'abord au nom de son groupe : « La vente du bien-fonds ainsi que la suppression du droit de superficie qui y est associée a retenu toute notre attention et a suscité un débat nourri lors de notre réunion du groupe, notamment concernant le prix fixé à fr. 80.- le m<sup>2</sup>.

*Tout d'abord, nous tenons à souligner que nous ne sommes pas opposés à la vente de ce bien-fonds au propriétaire actuel de l'immeuble. Ce qui est incompréhensible pour nous est la réflexion ayant permis de déterminer le prix de la transaction. Il est à noter que lors de la séance de la CGF, plusieurs membres ont proposé un prix de fr. 100.-/m<sup>2</sup>, ce qui est a priori plus acceptable au vu de la situation. Nous tenons à rappeler que l'on ne peut pas vendre un terrain de fr. 71.-/m<sup>2</sup> avec un garage en mauvais état à Plancemont pour fr. 7'000.-, soit environ fr. 100.-/m<sup>2</sup>, des micros bouts de parcelles à Môtiers ne permettant qu'une construction à fr. 80.-/m<sup>2</sup> et une parcelle à Fleurier à fr. 80.-/m<sup>2</sup> ! Il est donc impératif d'avoir une politique tarifaire cohérente concernant toutes les transactions immobilières.*

*La vente de ce terrain ne doit pas se faire à bien plaisir et au gré des acquéreurs. Il est stipulé dans l'acte notarié de 1953 que le bénéficiaire du droit de superficie a la possibilité d'acquérir en tout temps le terrain aux conditions fixées par le règlement communal déterminant le prix de vente au moment de la transaction. Ce terrain bénéficie d'une situation au centre du village et nous ne pouvons encourager la spéculation qui en suivrait en cas de revente par les propriétaires actuels.*

*Notre responsabilité est également de veiller à une équité dans la vente de parcelles communales à des acquéreurs privés. La réponse à cette question consiste dans un premier temps à traiter le postulat PLR-UDC du 10 septembre 2012 qui demandait en substance les éléments suivants :*

- ✓ *la situation des terrains à construire sur la commune,*
- ✓ *l'évolution de l'offre et la demande sur les parcelles en cours de développement,*
- ✓ *l'uniformisation du prix des terrains sur l'ensemble de la commune.*

*Nous aurions ainsi les outils nécessaires au traitement de ces dossiers sans s'occuper de l'aspect tarifaire. Nous signalons également que plusieurs articles parus dans la presse dernièrement relatent le fait que la demande d'appartements est plutôt en diminution. »*

Avant de déclarer la suspension de séance, le président passe la parole à M. Mermet.

M. Mermet (cc) estime qu'il est important d'avoir ce débat, mais souhaite rendre attentif que ce prix de vente a été présenté à la commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) qui l'a préavisé favorablement et que tous les groupes sont représentés au sein de cette commission. Par rapport au postulat PLR-UDC, il indique que le Conseil communal y travaille et que certains éléments sont complexes. En effet et tout comme le relève l'Assemblée, un terrain à Fleurier peut varier presque du simple au double en fonction de son affectation, de sa qualité, s'il est en pente ou plat, en fonction de la zone dans laquelle il se trouve, des nuisances rencontrées à ces abords, etc. Le DTVAC élabore un outil prenant en compte ces différents critères. Il relève que les modèles utilisés et élaborés dans d'autres communes sont estimés sur la base d'expertise. Selon la volonté politique, il est ensuite possible d'infléchir les prix en les majorant ou en les revoyant à la baisse. Un outil automatique qui uniformise les prix sur l'ensemble du territoire reste difficile en fonction de tous les critères à prendre en compte. A noter qu'un terrain à Môtiers se vend facilement à fr. 250.-/m<sup>2</sup> alors que ce ne sera pas le cas à Buttes ou à Noiraigue. Il indique que le Conseil communal présentera un rapport concernant cette politique de vente et d'achat dans le courant de l'automne.

Le président cède la parole au groupe des Verts qu'il a oublié.

Mme Vaucher (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Pour notre groupe, rien de neuf non plus, il est difficile d'estimer si le prix est correct, trop haut ou au contraire trop bas. Plusieurs paramètres doivent être pris en compte, M. Mermet l'a dit, cela peut-être en fonction de la zone d'aménagement, de la situation du terrain, s'il s'agit de terrain bâti ou non et dans quel village il est situé. Une analyse selon un système d'expertises ou des lignes directrices nous faciliterait grandement la tâche, d'autant plus que le nombre de terrains vendus jusqu'ici justifie la mise en place d'un tel mécanisme. Et cela nous éviterait de tomber dans l'arbitraire. Un amendement à fr. 100.-, pourquoi pas à fr. 120.- ou fr. 90.-/m<sup>2</sup> finalement ?*

*Concernant le dossier qui nous est soumis ce soir, il s'agit d'un cas particulier, puisque les propriétaires de l'immeuble bénéficient d'un droit de superficie depuis 1953, époque où le prix du terrain était fixé à fr. 3.30 par un règlement communal. Selon les informations données par M. Mermet en séance de préparation, le prix de fr. 80.- par m<sup>2</sup> serait le prix plafond accepté par les actuels propriétaires. Une revendication supérieure amènerait donc la commune à prolonger le droit de superficie. Toute la question est de savoir si la commune continuera à percevoir un loyer annuel symbolique de fr. 20.50, comme elle le fait aujourd'hui, ou si elle appliquera d'autres règles et lesquelles. M. Mermet a donné tout à l'heure toutes les garanties qu'il fixerait ce prix sur la base de fr. 100.-/m<sup>2</sup>, mais cela ne résout pas le problème de savoir pourquoi fr. 100.- et pas fr. 80.-, 90.- ou 120.-/m<sup>2</sup> ? En parallèle, si le prix du terrain est augmenté de fr. 20.- par m<sup>2</sup>, si l'on accepte l'amendement, le gain pour la commune est de fr. 11'320.-.*

*Et donc, nous demandons au Conseil communal qu'il nous indique, en fonction des différentes options possibles, les incidences financières pour notre commune de manière à ce que chacun puisse prendre une décision en tout état de cause, autrement dit à entendre les personnes qui sont intervenues avant, à quand le règlement communal ? »*

M. Mermet (cc) souhaite juste préciser que si un nouveau droit de superficie doit être accordé, cela passera forcément devant le Législatif. Cela traduira forcément la volonté du Conseil général et cela ne peut pas être une décision du Conseil communal seulement.

Le président proclame une suspension de séance de 10 minutes. Il est 20h15 et le président remercie les membres du Conseil général de bien vouloir reprendre leur place et rouvre ensuite les débats.

M. Mermet (cc), en se référant aux discussions intervenues dans le cadre de cette interruption de séance, se rend compte que l'Assemblée n'arrive pas à trouver un consensus, ou du moins une solution qui satisfasse toutes les parties. Cet automne, le CC prévoit de porter à l'ordre du jour un rapport explicitant la problématique des acquisitions de terrains, puisque plusieurs surfaces importantes sont aujourd'hui en vente et proposées à la commune. Ce rapport détaillera les perspectives de développement, d'achats, des coûts et de la gestion de ces biens immobiliers. Aussi, il propose de reprendre ce dossier à ce moment-là et en attendant de conserver ce droit de superficie. Lorsque l'Assemblée aura une vision globale des possibilités et des potentiels de ventes et d'achats à Val-de-Travers, le Conseil communal resoumettra ce rapport mis à jour afin de prendre une décision. Le Conseil communal retire donc cet objet de l'ordre du jour.

Le président remercie le CC et prend note qu'un rapport sera porté à l'ordre du jour avant la fin de l'année et que cette question sera traitée au même moment. Il clôt ce point et passe au suivant.

---

## **6. CREDIT DE FR. 70'000.- POUR LA REFECTION DE LA PLACE DU 24 FEVRIER A MOTIERS**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) relève que ce crédit d'investissement de fr. 70'000.- a pour but la réfection de cette place du 24 février à Môtiers. Depuis 2009, le DI s'est efforcé de maintenir cet espace en bon état, avec un entretien annuel simple. Il n'est toutefois plus possible de pratiquer ainsi et de se contenter de réparations partielles. Des moyens plus importants doivent être utilisés pour la remettre en état. L'idée est de procéder au dégrappement de la totalité de sa surface et de refaire un revêtement bitumineux avec au centre une lignée de pavés. Indépendamment de son image touristique, de sa symbolique pour notre commune, cette place joue également un rôle incontournable dans l'organisation de l'espace public de Môtiers, tant par sa situation géographique à proximité du Prieuré St-Pierre, du temple et du restaurant des Six-Communes, mais aussi par son utilisation par les piétons pour passer de la gare à la Grande Rue. L'option retenue permet de créer une place amovible, avec une partie arborisée au sud à côté d'un banc et d'une poubelle, les arbres installés en son centre seront plantés dans des pots de manière à pouvoir les déplacer. Il indique qu'effectivement, cette place ne comptera plus que 14 places de parc en épis. Actuellement, une vingtaine de véhicules peut s'y parquer mais dans une certaine cacophonie toutefois. L'idée est donc d'organiser ce stationnement, d'obtenir des places accessibles avec possibilité de circuler autour. Une fois cette place réaménagée, si son utilisation démontre que l'aménagement supplémentaire de places de stationnement est possible, ce marquage sera fait. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du programme de législature concernant l'embellissement des villages. Il précise enfin que la charge annuelle nette s'élèvera à fr. 8'400.- pour un amortissement de 10 ans.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Schick (PLR) indique que son groupe acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.



M. Vuilliomenet (PS) s'exprime à son tour : « Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport. Compte tenu de l'état actuel de la place, une rénovation est en effet la bienvenue. Elle l'est d'autant plus avec le développement touristique du village de Môtiers et le caractère symbolique que présente cette place pour notre commune.

Nous saluons la proposition du Conseil communal de profiter de cette rénovation pour donner davantage d'allure à ces lieux, en prenant le parti d'y diminuer le nombre de véhicules stationnés. Le projet présenté permettra à la fois de rendre la place plus accueillante, sans porter un trop grand préjudice aux activités économiques voisines.

Un projet plus esthétique aurait pu être imaginé, mais le groupe socialiste estime que la proposition économe et souple du Conseil communal se justifie et permet, avec relativement peu de moyens, d'améliorer déjà grandement la situation.

Nous n'aurons dès lors qu'une seule question : les travaux d'entretien réalisés récemment sur cette place n'auraient-ils pas pu être réduits compte tenu du projet présenté ce soir ? »

M. Frey (UDC) fait l'intervention suivante : « Le groupe UDC n'est pas contre la réfection de la place du 24 février, mais il se pose des questions :

- ✓ Pour la place du 24 février, pourquoi ne pas avoir décalé les places de parc afin d'en gagner ?
- ✓ Est-ce que la rénovation de la place de la gare est envisagée ? Si oui, va-t-on gagner des places de stationnement ?
- ✓ Qu'est-il envisagé pour créer des places de parc à Môtiers, sachant qu'il y a des manifestations prévues dans ce village et que la Maison de l'absinthe va être inaugurée ?

Le groupe UDC n'est pas contre ce projet, mais mitigé. Sa majorité votera « non » ne sachant pas où sont prévues les futures places. »

Mme Vaucher (Les Verts) prend la parole à son tour : « Disons-le d'emblée, nous sommes déçus par le projet proposé. Comme le rappelle à juste titre le Conseil communal, nous traitons bien ce soir de la Place située à proximité du Prieuré, des Six-Communes, celle où les bâtiments environnants ont été rénovés avec goût. Oui, nous parlons bien de la Place symbolique pour notre commune, vous savez celle du 24 février, celle qui en plus est située dans l'un des 10 plus beaux villages de Suisse.

D'où une question qui nous brûle les lèvres : où est l'embellissement, celui-là même défendu dans le plan de législature ? A lire le rapport du Conseil communal, c'est, pour un endroit digne d'intérêt, se limiter à dégrapper le revêtement actuel pour en remettre un quasi à l'identique.

Une telle opportunité ne méritait pas de trouver une solution si banale, sauf si cette place doit juste être considérée comme un endroit de parcage et encore ! L'idée de place modulable et évolutive avec du mobilier urbain déplaçable est intéressante, mais nous ne trouvons pas traces d'autres alternatives laissées à l'appréciation de chacun qui nous laisseraient entrevoir que toutes les options et pistes possibles ont été explorées et chiffrées. Cela aurait permis, qui sait, peut-être une participation financière ou des conseils de l'Office de protection des monuments et des sites ? Mais voilà, la commission d'urbanisme n'a pas été consultée. De plus, aucune réflexion ne semble avoir été menée en termes de mobilité puisqu'aucun endroit n'a été prévu pour parquer des vélos ! Alors que nous accueillons chaque année un grand nombre de touristes et que nous en accueillerons encore davantage avec l'ouverture de la Maison de l'Absinthe ou la traditionnelle exposition d'« Art en Plein Air ».

Le Conseil communal parle dans son rapport qu'une solution radicale et pérenne doit être trouvée pour l'entretien. Sur cela nous sommes entièrement d'accord, mais en voyant la solution apportée pour cette place, notre groupe est aussi et à juste titre très inquiet sur la suite : à quand le goudronnage de la Grande Rue pour des questions d'efficience et pratiques ?

Pour toutes ces raisons et au risque de passer pour des empêcheurs de goudronner en rond, notre groupe refusera l'entrée en matière sur cette demande, demande qui se limite à faire de la Place du 24 février un endroit de parcage entre le Prieuré et les Six-Communes. »

M. Fatton (cc) remercie les groupes pour leur prise de position. Il répond au PS que des travaux ont effectivement été entrepris ces derniers jours. Ils n'étaient pas forcément prévus, mais étant donné que ce village va accueillir les Autorités à l'occasion de la toute prochaine inauguration de la Maison de l'absinthe, il paraissait justifié de boucher les différents nids de poule qui s'accumulaient sur cette place et ainsi la rendre plus agréable. Sans compter que les travaux, si ce crédit est accepté, ne pourront pas être réalisés avant septembre ou octobre. Il rassure le groupe UDC, l'objectif du Conseil communal n'est pas de diminuer le nombre de places de stationnement au sein du village de Môtiers. Le réaménagement de la place de la gare est en cours d'examen entre le DI et le DTVAC, un premier projet a été réalisé et doit être adapté et impliquera des coûts plus importants. Une réflexion sur l'organisation du parage des véhicules dans le village va être lancée, notamment le long de la Grande Rue. Le groupe circulation sera consulté, de même que la CUEDD devra être impliquée dans ces projets. Il est conscient que des solutions doivent être trouvées à Môtiers et précise que la qualité du réseau à mettre en place pour pouvoir accueillir les nombreux touristes implique d'importantes réflexions. Il peut comprendre la déception des Verts, il conçoit que le Conseil communal aurait pu proposer un projet plus ambitieux, mais la volonté était avant tout de respecter les possibilités financières tout en essayant de trouver des solutions la rendant plus attractive, avec l'installation de mobiliers urbains et de quelques arbres. Une fois que le réaménagement de la place de la gare sera réalisé selon les attentes de chacun et que le parage au sein de la Grande Rue sera réorganisé, il ne doute pas que le tout présentera une cohérence et fera ressortir la beauté du village tout en le rendant accessible tant en voiture, qu'en vélo ou à pied.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant combattue, le président procède à son vote. L'entrée en matière est acceptée par 30 OUI contre 2 NON. Le président procède donc au vote d'ensemble. **C'est par 30 OUI contre 2 NON que le Conseil général approuve l'arrêté demandant un crédit de fr. 70'000.- pour la réfection de la Place du 24 février à Môtiers**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 7. CREDIT DE FR. 275'000.- POUR L'EXTENSION DU CAD DE COUVET

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Christian Mermet (cc) indique que ce rapport a été élaboré rapidement et que pour cette raison il y a une petite scorie dans le titre qui ne correspond pas à l'arrêté. Il relève que le point 7 concerne bel et bien une demande de crédit de fr. 255'000.- pour l'extension du CAD de Couvet. Le montant a pu être revu à la baisse, rapport et arrêté avaient été corrigés en conséquence mais l'ordre du jour est resté avec le montant initial, aussi il prie l'Assemblée de bien vouloir l'en excuser.

Il rappelle l'historique en indiquant que plusieurs propriétaires de bâtiments en zone Sud de la chaufferie se sont approchés de la commune afin de solliciter un raccordement de leur immeuble à ce chauffage, dont celui de Preyel 1. Cette zone Sud n'a pas été intégrée dans la première étape du projet étant donné que cela aurait engendré une augmentation du prix de l'énergie pour que le projet reste autoporteur. Cependant, il y a désormais une nécessité de réaliser ces travaux pour l'immeuble sis Preyel 1 qui doit bénéficier cette année de transformations importantes au niveau de l'assainissement thermique de son enveloppe en vue de la création de 4 appartements. Si le raccordement de ce bâtiment ne peut pas être réalisé à court terme, le risque est de perdre ce consommateur qui empêcherait finalement la commune d'atteindre la masse critique permettant d'étendre le réseau de ce CAD. Un premier rapport a donc été élaboré rapidement pour être présenté à la CGF. Cette première version sollicitait un investissement possible de fr. 275'000.- avec des divers et imprévus à hauteur de 20%. Entre le moment où le rapport a été rédigé et la réunion de la commission, plusieurs soumissions ont été réceptionnées, ce qui a permis d'affiner les chiffres. Ce rapport a donc pu être revu à la baisse et la demande de crédit s'élève désormais à fr. 255'000.- avec des divers et imprévus ramenés à 10%.

Dès la réalisation de la première étape de ce CAD, des questions s'étaient déjà posées pour étendre le réseau à ce quartier, mais la masse critique n'était pas atteinte. L'immeuble de Preyel 1 n'était pas encore en travaux et un autre propriétaire n'avait pas souhaité prendre part à ce projet initialement car il disposait d'une autre alternative lui assurant un prix de chauffage à 9 cts/kWh. Finalement, après avoir recalculé, il s'avère que le prix est plus élevé. Aussi, ce propriétaire est finalement intéressé à raccorder son bâtiment au CAD. Ainsi et compte tenu de ces demandes, 3 partenaires souhaitent participer à ce CAD et les autres propriétaires d'immeubles de cette zone intéressés à plus long terme à un raccordement ont accepté que le tracé passe d'ores et déjà par leur bâtiment, ce qui permet de limiter les coûts des travaux en les réalisant en un bloc. A noter également que cela permettra d'atteindre des coûts plus bas pour le raccordement de ces immeubles le moment venu, si le tracé est déjà réalisé. M. Mermet rappelle que dans le cadre de ce CAD, il n'y a eu aucune entrée en matière pour l'octroi de dédommagement lorsque le réseau traverse un immeuble. En effet, la plus-value apportée semble suffisante étant donné que cela offre l'opportunité d'un raccordement futur.

Cette extension vise également l'autofinancement. Tous les frais liés à la réalisation, l'exploitation, ainsi que les coûts financiers et administratifs sont pris en charge par les utilisateurs du réseau. Aucun coût ne sera supporté par la commune, étant intégralement imputé au chauffage à distance. Cependant, pour garantir cette autofinancement ainsi que le maintien du prix de vente de l'énergie à 13,5 cts/kWh, cela implique que les frais de raccordement atteignent le seuil minimum de fr. 70'900.- En effet, la volonté est de maintenir ce prix de fourniture malgré les investissements à consentir et de garantir ainsi les contrats pris avec les partenaires de la première phase. Cette phase ne sera donc réalisée uniquement si la certitude d'encaisser ce seuil minimum est atteinte. Même si tous les propriétaires intéressés à entrer dans ce projet à plus ou moins court terme raccordent leur immeuble, ce seuil sera réduit mais s'élèvera au minimum au montant exigé des partenaires de la première phase de réalisation, soit fr. 10'800.-. Par rapport à l'extension envisagée, la chaudière permet de raccorder ces nouveaux bâtiments. Suite aux travaux réalisés, des améliorations importantes ont permis de dégager des gains au niveau de la gestion de l'énergie, notamment pour l'entreprise Bourquin, qui offre une marge de manœuvre non négligeable. M. Mermet rappelle que dans la gérance du chauffage et l'analyse des consommateurs, les bâtiments communaux raccordés sont très bien gérés avec des retours à basse température.

Il termine en précisant que si ce projet est accepté, les travaux de génie civil sont prévus pour cet automne, afin que l'immeuble de Preyel 1 puisse être raccordé et chauffé cet hiver déjà.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Eschler (PLR) relève au nom de son groupe que cette belle réalisation communale, tout juste inaugurée vendredi dernier et qui vient compléter tous les projets qui vont dans le sens du renouvelable, est saluée par son parti et le réjouit d'autant plus qu'il doit déjà se prononcer sur une demande de crédit pour son extension. Il espère toutefois que les charges sont maîtrisées et que le tarif de la vente du kWh fixé à ce jour permette d'amortir et de provisionner pour les investissements de remises à niveau d'ici 10 à 20 ans afin qu'ils soient réalisés sans une demande de crédit. Ceci également dans l'objectif de ne pas finir comme le chauffage à distance des Bayards pour lequel son groupe a déjà manifesté plusieurs fois son inquiétude quant à sa remise à niveau et à la réadaptation de son tarif. Le PLR acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Perrin (UDC) relève que la situation géopolitique des pays fournisseurs d'énergies fossiles incite notre société à se distancer de ce genre de produits où l'approvisionnement peut devenir problématique. Le groupe UDC soutient à l'unanimité l'idée de l'extension du CAD qui fonctionne avec une énergie renouvelable, durable, propre et surtout indigène. Il encourage les futurs clients potentiels qui utilisent des anciennes énergies à faire le choix d'un chauffage écologique et économiquement intéressant. Le groupe UDC approuvera à l'unanimité ce crédit de fr. 255'000.- pour l'extension du CAD de Couvet.

M. Vaucher (POP) relève que c'est avec plaisir que son groupe constate à quel point ce chauffage est demandé avec ce projet d'extension. Cela prouve d'autant plus qu'il fallait réaliser ce chauffage à distance, qui est un outil porteur d'avenir et d'espoir ! Le POP acceptera donc l'entrée en matière et l'arrêté tel que proposé.

M. Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : « *Notre groupe va accepter la demande de crédit pour l'extension du CAD, dans la mesure où le tarif de l'énergie peut être maintenu à 13,5 cts/kWh pour tous les clients. Dès lors que le surcoût pour le raccordement jusqu'au bâtiment Preyel 1 est admis par le propriétaire, avec la possibilité que d'autres propriétaires y participent aussi, il nous paraît logique de procéder à cette extension.*

*Dans le rapport, il n'est toutefois pas très clair si les propriétaires de Grand Rue 4 et Preyel 4 ont fait part de leur volonté formelle pour se raccorder. Or, cela influe inévitablement sur le coût final de l'investissement, par exemple sur le nombre nécessaire de sous-stations. Si M. Mermet a fourni quelques précisions tout à l'heure, le CC a-t'il suffisamment de garanties ce soir que cela se fera dans un délai raisonnable ?*

*Après avoir pu assister vendredi dernier à l'inauguration officielle du CAD, nous profitons de ce rapport pour poser encore quelques questions sur le passé récent et le futur :*

- ✓ *Les travaux se sont-ils tous déroulés comme prévus ?*
- ✓ *La mise en fonction du CAD s'est-elle passée de manière parfaite ?*
- ✓ *Les performances escomptées sont-elles réalisées ?*
- ✓ *Quel sera le temps nécessaire aux éventuels ajustements pour un fonctionnement optimal ? »*

M. Schwab (PS) relève, au nom de son groupe, qu'au moment même où a lieu l'inauguration du chauffage à distance, il est intéressant de voir que cette installation suscite toujours ou à nouveau de l'intérêt. C'est évidemment dommage de ne pas avoir pu couvrir une zone plus large dès le départ, mais il comprend bien les raisons pour lesquelles cela n'a pas pu être possible. Maintenant, de nouveaux propriétaires sont intéressés ou certains ont renouvelé leur intérêt. Dès lors, l'extension apparaît véritablement souhaitable. Quelques questions se posent néanmoins :

- ✓ Pour arriver au montant de fr. 70'900.- évoqué dans le rapport pour couvrir le déficit d'investissement, combien de propriétaires intéressés ont-ils été pris en compte ? Est-ce qu'il s'agit uniquement de Preyel 1 ou également des autres propriétaires dits intéressés dans le rapport ?
- ✓ Par ailleurs, si les propriétaires des immeubles Grand-Rue 4 et Preyel 4 devaient en rester au stade de l'intérêt et ne pas aller plus loin dans les démarches, est-ce que cette extension serait tout de même mise en œuvre ?
- ✓ Et puis finalement, dans le rapport, il est mentionné le prix de 13,5 cts/kWh alors que le projet de contrat de fourniture évoque plutôt une taxe de consommation de 11 cts/kWh, est-ce que cette différence est liée à la TVA ?

M. Schwab précise finalement que le groupe socialiste est favorable à cet arrêté.

M. Mermet (cc) remercie tout d'abord les groupes pour leur accueil favorable. Il explique ensuite que les fr. 70'900.- correspondent au montant total à encaisser pour amortir une partie de l'investissement afin de garantir le prix de fourniture de l'énergie fixé à 13,5 cts/kWh, il ne s'agit pas du prix de raccordement pour un seul propriétaire. Cette somme totale sera donc répartie entre les propriétaires des différents immeubles qui seront raccordés au cours de cette phase d'extension. Si le nombre de contrats signés ne permet pas d'obtenir cette somme, cette extension ne sera pas réalisée car ce projet sortirait du cadre visant à maintenir l'équilibre financier permettant de garantir le prix de fourniture de l'énergie. Ce seuil minimum peut donc être couvert par 1, 2, 3 ou x propriétaires.

Les 13,5 cts/kWh correspondent au prix total de l'énergie fournie. Les contrats prévoient une consommation automatique minimale qui fait que si un propriétaire ferme son immeuble, il se verrait

automatiquement facturer une partie de la consommation. Cela permet d'amortir une partie des investissements ou des frais et éviterait ainsi de se reporter sur les autres abonnés du réseau, raison pour laquelle le contrat mentionne 11 cts/kWh comme taxe de consommation, ajoutée à la taxe de base annuelle.

Concernant l'immeuble de Preyel 4, M. Mermet précise qu'il n'a pas les contrats définitifs signés. C'est une fois que les contrats seront signés et que le seuil minimal sera atteint que les travaux seront réalisés. Sinon, ils ne seront pas débutés tant que l'autofinancement de ce projet ne sera pas garanti. Il ajoute qu'un client potentiel souhaite obtenir l'accord de sa banque avant de s'engager, aussi il pense nécessaire de disposer de toutes les garanties avant de procéder aux travaux.

Il rappelle que l'investissement prévu est de fr. 255'000.- et que le rapport initial fixait les divers et imprévus à 20%. Le rapport a ensuite été affiné à 10% de divers et imprévus.

En réponse au groupe PLR, il indique que les investissements (entretiens, amortissements, mises à niveau) soulevés par M. Eschler sont prévus. Le fonctionnement est étudié afin d'être amélioré et d'être optimal dans un délai de 2 ans, délai courant depuis l'automne dernier. Une des grandes questions est moins le fonctionnement de la chaudière mais celui du réseau, notamment le réglage et le fonctionnement chez les clients, afin d'avoir des températures de retour les plus basses possibles de manière à augmenter au maximum le rendement énergétique du système de production de chaleur. Ces éléments seront affinés, leur examen est en cours. Il relève qu'au niveau des contrats du prix du bois, il est surpris en bien, car les coûts d'exploitation sont plus bas qu'imaginés. En ce qui concerne les questions du CAD des Bayards, il explique que l'objectif est de stabiliser ce chauffage et d'atteindre un système autofinancé tel que celui de Couvet, afin d'avoir une vision claire sur le long terme. Beaucoup de travaux d'aménagement et de remises en état ont été effectués à ce jour, des compteurs et des échangeurs ont été remplacés. Le rendement est désormais nettement meilleur et la rentabilité a également augmenté. L'amélioration du CAD des Bayards est donc en bonne voie.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président procède au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à un crédit de fr. 255'000.- pour l'extension du chauffage à distance Lanvoina à Couvet**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **8. CREDIT DE FR. 317'000.- POUR LE DEPLACEMENT DE L'EXUTOIRE EAUX CLAIRES PREVU DANS LE MESURE N° 14 DU PGEE A COUVET**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) rappelle que suite aux inondations qui se sont produites dernièrement dans le quartier du cinéma à Couvet et plus particulièrement la distillerie d'absinthe La P'tite, le CC s'est demandé comment résoudre ce problème qui est connu depuis longtemps, puisque d'autres inondations ont eu lieu dans les années 80 et 70. Dans les différentes mesures PGEE, la mesure n°14 doit desservir l'ensemble des quartiers de St-Gervais et du Crêt-de-l'Eau. Elle prévoit un exutoire des eaux claires avant le passage à niveau, direction Môtiers, soit avant la distillerie. Dans les réflexions qui ont été menées, il a été étudié la possibilité de régler ces problèmes d'inondation grâce aux travaux prévus sur le Pontet, malheureusement les différents niveaux ne permettent pas d'évacuer ces eaux par ce quartier. C'est donc la mesure n°14 du PGEE qui est revenue sur le tapis. Il a été décidé de déplacer cet exutoire pour le ramener à la hauteur de la distillerie, ce qui permettra en cas d'inondations d'évacuer l'ensemble des eaux de ce secteur. Le coût des travaux s'élève à fr. 317'000.-. La mesure PGEE proprement dite se monte quant à elle à fr. 266'000.-. C'est ce montant total qui pourra être subventionné à hauteur de 40% par le fonds des eaux. Les options retenues sont donc d'installer un pousse-tube à la hauteur du parking de la distillerie en construisant une fosse pour la traversée des voies de chemin de fer et ainsi sortir ces eaux directement dans l'Areuse et construire un trottoir pour les diriger dans les différentes grilles qui seront installées. M. Fatton recommande donc à l'Assemblée d'accepter ces travaux pour éviter que ces inondations reviennent embêter les propriétaires de ce quartier. Il conçoit qu'il s'agit d'un investissement

important qui va grever la taxe d'épuration de 2,2 cts et qui représente une charge nette annuelle de fr. 14'300.-.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Wyss (PLR) relève qu'il paraît évident que suite à la dernière montée des eaux de l'été, il fallait faire quelque chose. Le rapport proposé par le CC semble être la solution pour résoudre ce problème de manque de capacité pour évacuer les eaux pluviales dans ce quartier. Après avoir débattu de ce point, il semble normal au groupe PLR que ce crédit soit accepté et il le sera à l'unanimité par ses membres.

Mme Hurni (PS) fait l'intervention suivante : *« Le groupe socialiste a pris acte de ce rapport. Que d'eau, que d'eau ! Souvenez-vous de ce jour fatal de l'été 2013 où le ciel a soudain déversé sur une partie du canton de Neuchâtel des flots si rapides et impétueux qu'ils inondèrent de manière tout à fait exceptionnelle le quartier du cinéma Colisée et l'immeuble de la distillerie La P'tite à Couvet, anciennement le Denner Giovenco. Que d'efforts engloutis en quelques minutes, que d'argent emporté dans la folie des tourbillons, que de désespoir face au coup du sort. Il faut bien le dire, le terrain est desservi par sa position en cuvette et collecte les eaux claires du haut du quartier de St-Gervais si bien que ce problème est récurrent. Depuis la catastrophe, certes, l'eau a passé sous les ponts et la distillerie est depuis peu reconstruite plus belle qu'avant, comme le chalet de la chanson !*

*La commune se doit d'intervenir pour protéger cette zone d'intempéries renouvelées à cet endroit. L'étude du bureau d'ingénieurs civils qu'elle a mandatée s'articule autour de 2 points qui nous paraissent indispensables et positifs. Protéger la distillerie contre d'éventuelles inondations par la construction d'un trottoir, de 3 dépotoirs, de caniveaux et de raccordement. Et deuxième point le plus important, construire un exutoire par un ouvrage franchissant les voies du train, comme vient de l'expliquer M. Fatton, avec les tuyaux nouvellement dimensionnés pour permettre l'évacuation des eaux des quartiers de St-Gervais et du Crêt-de-l'Eau, en partie.*

*Les aspects techniques de ce projet sont détaillés dans le rapport que vous avez étudié et ils nous ont parus satisfaisants. Grâce à cette réalisation, la distillerie sera protégée durablement et pourra troubler l'eau sans plus la craindre ! Quant aux habitants des quartiers précités, ils verront leurs eaux claires, pourquoi claires, évacuées en accord de la mesure n°14 du PGEE et comme l'a rappelé M. Fatton, ce qui permet un subventionnement de 40%. Le groupe socialiste dans son ensemble est en plein accord avec ce projet, en votera l'acceptation et la recommande. »*

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime au nom de son groupe : *« Nous remercions le Conseil communal de son rapport et de nous soumettre rapidement des solutions concrètes pour pallier aux inondations de 2013. Si nous comprenons le degré d'urgence à réaliser la fin des mesures 14 du PGEE, nous regrettons toutefois que le projet ne fasse aucune mention des incidences et des synergies à trouver entre le nouveau quartier du Pontet et le réaménagement de la Grand-Rue. Les demandes de crédits successives et saucissonnées pour ce quartier ne nous permettent pas d'avoir une vision globale de ce qui est prévu à futur. S'agissant d'une réflexion de mobilité lancée il y a déjà quelques années, le Conseil communal peut-il nous informer sur l'échéance attendue pour ce rapport et nous donner toutes les garanties que le crédit du PGEE s'inscrit bien dans cette continuité ? »*

M. Fatton (cc) remercie les différents groupes pour leur intervention et leurs commentaires sur ce rapport. Il explique au groupe des Verts que le quartier du Pontet est différent du PGEE de la rue St-Gervais. Le Pontet dispose déjà d'un exutoire existant qui est dimensionné pour l'ensemble du quartier et suffisant pour son aménagement. Par contre, pour toute la partie de St-Gervais, il est nécessaire de créer un nouveau plan d'évacuation des eaux. Quant aux relations avec le réaménagement de la Grand-Rue, il conçoit que les trottoirs et la pose des nouvelles grilles

prendront en compte ces attentes. Dans tous les cas, les travaux seront reliés au projet de transformation de la Grand-Rue, sans induire de coût supplémentaire.

M. Mermet (cc) informe qu'une première étude de l'aménagement de la Grand-Rue a été réalisée. Ses conclusions doivent être examinées. Un pré-projet est rédigé et la CUEDD devra se prononcer à son sujet. L'idée est de repenser toute la circulation et le fonctionnement de cette Grand-Rue de haut en bas, jusqu'à la distillerie. Un des éléments est d'essayer de sortir de la logique mise en place jusqu'à maintenant, en ayant moins d'obstacles qui empêchent la fluidité du trafic. Cette rue traverse à plusieurs endroits des lieux qui deviendront des places, ce qui implique que les automobilistes devront adapter leur vitesse tout en roulant de manière plus fluide. Les problématiques d'évacuation des eaux avaient déjà été communiquées aux ingénieurs dans le cadre de ce premier projet de réaménagement, de manière à coordonner l'ensemble des travaux et ainsi éviter de réaliser des premières étapes qui devraient finalement être démontées par la suite pour répondre aux critères de la Grand-Rue.

M. Santiago (Les Verts) profite de l'occasion pour poser une question sur l'exutoire du Pontet. Il se demande s'il s'agit bien de celui prévu à la sortie de la gare devant l'Areuse. Il indique qu'il y a à cet endroit un exutoire qui ne fonctionne tout simplement pas et qui est tout simplement peu ragoûtant ! A la sortie du train à midi, les voyageurs y voient tout ce que les gens ont mangé, à 10h, ils peuvent y sentir les lessives des ménages, etc. Cette situation est indigne de la protection des eaux. Aussi, il tenait juste à s'assurer que ce n'est pas l'exemple qui va être suivi pour la nouvelle construction envisagée et si le Conseil communal pouvait faire quelque chose pour régler cette situation qui dure maintenant depuis une bonne dizaine d'années.

M. Fatton (cc) confirme à M. Santiago que l'exutoire qu'il évoque est bien celui qu'il pense. Dans le cadre du quartier du Pontet, l'ensemble du PGEE a été revu. Toutes les maisons qui ne sont pas raccordés en séparatif le seront. Les travaux commenceront dès le mois d'août dans le cadre de la mise en place de ce nouveau quartier. Tous les bâtiments seront raccordés afin d'éviter d'avoir des problèmes récurrents tels que rencontrés dans cette zone. Ce problème sera donc réglé à partir de la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président procède au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté demandant un crédit de fr. 317'000.- pour la réalisation d'un exutoire d'eaux claires (mesure 14 PGEE Couvet)**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 9. SERVICE DES AMBULANCES

**A) CREDIT DE FR. 1'459'000.- POUR L'AGRANDISSEMENT ET L'AMENAGEMENT D'UNE CENTRALE AMBULANCES**

**B) CREDIT DE FR. 300'000.- POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE AMBULANCE ET DE SON EQUIPEMENT**

Le président précise tout d'abord que ces 2 demandes de crédit seront traitées en même temps. Il laisse ensuite préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP).

M. Thierry Michel (cc) explique, comme indiqué dans le rapport, que ce qu'on entend par le service d'ambulances, c'est en fait une ambulance 24h/24 tous les jours de l'année et une seconde ambulance 12h par jour également 365 jours par an. La pertinence d'un service d'ambulances reconnu participe d'une manière déterminante pour la sécurité sanitaire de notre région au même

titre que la relève des médecins généralistes et de la présence d'une polyclinique notamment ouverte 24h/24.

Dans ce contexte, 2 grandes faiblesses ont été identifiées. Premièrement, des locaux inadaptés, qui ne respectent pas les normes d'hygiène et de santé au travail et qui retardent les délais de réponse lors des alarmes. Deuxièmement, un parc de véhicule qui vieillit plus rapidement en raison de l'éloignement des sites de soins aigus. Le CC a d'ores et déjà manifesté sa grande préoccupation quant à ce bâtiment qui date de 1966, qui n'est pas du tout équipé pour des locaux de vie, où il n'y a pratiquement pas de luminosité naturelle, qui n'est pas isolé même s'il est chauffé, qui n'a pas de système d'évacuation d'eau notamment lorsque les véhicules reviennent enneigés en hiver et impose au personnel à travailler les pieds dans l'eau ! Ces locaux sont difficiles à nettoyer alors que les ambulanciers utilisent du matériel médical. Bref, c'est tout simplement inadmissible de laisser travailler du personnel dans ce bâtiment où même les plantes vertes n'y poussent pas ! Et pourtant plusieurs tentatives ont été réalisées...

A partir de là, 3 risques ont été identifiés qui ont des conséquences sur le personnel mais également sur les patients. Le premier est la santé au travail et le personnel est en premier lieu concerné. Aussi, il tient à souligner que l'engagement du personnel en place est admirable et le CC profite d'exprimer ici sa gratitude pour la patience dont il a fait preuve durant ces dernières années, durant tout le temps où différents scénarii ont été analysés. Ce risque aurait également des conséquences sur la prise en charge du patient si d'aventures ces locaux ne seraient pas adaptés aux normes et que, dans un contexte de pénurie d'ambulanciers formés au niveau de la Suisse romande, notre commune se verrait affronter et subir des départs qui entraînerait une diminution du dispositif et donc une diminution de la sécurité sanitaire. Le deuxième risque identifié est lié à l'hygiène, le personnel travaillant avec du matériel médical et le troisième est lié aux délais de réponse. Le bâtiment du service n'étant pas adéquat pour accueillir le personnel 24h/24, il est dans un appartement de fonction sis à la rue du Preyel, en bas de la Grand-Rue entre midi et 13 heures, ainsi que la nuit. Les normes de l'InterAssociation suisse de Sauvetage (IAS) imposent dans 90% des cas un délai de réponse de 15 minutes après l'alarme pour arriver sur le site d'intervention. Le service se trouve à la limite des normes de l'IAS. En analysant le 10% des cas où ce délai n'a pas pu être observé, il s'avère qu'ils ont lieu la nuit ou entre midi et 13 heures, lorsque le personnel n'est pas sur place mais dans l'appartement de fonction.

Il est nécessaire de refaire des locaux. Le service est basé dans ce bâtiment depuis la fin des années 80, le CC a décidé de repartir sur une page blanche pour mener ses réflexions. Ainsi de nombreux scénarii ont été étudiés, notamment au niveau de l'emplacement au sein du village de Couvet, si le site de l'Hôpital HNe ne serait pas plus judicieux, s'il fallait avoir un point de départ plutôt au centre d'un village qu'en périphérie, s'il était plus avantageux d'occuper d'anciens locaux industriels et de les redynamiser ou finalement, au lieu de s'acharner avec du vieux, s'il n'était pas plus sage de construire du neuf ! Finalement, le CC est retombé sur ses pattes et est reparti sur le projet initial ! En effet, le premier choix s'est porté sur un bâtiment neuf en l'occurrence sur la zone industrielle de La Léchère. Cela impliquait un investissement conséquent de fr. 2'419'000.-. Certes, avec ce montant, la centrale serait construite pour toute une génération et pas uniquement pour 2 ans mais la question s'est posée pour le SMUR. En effet, le SMUR est une mission cantonale. Le Conseil d'Etat est chargé d'assurer le SMUR, il mandate dès lors HNe pour remplir cette mission, qui mandate à son tour notre commune pour la mise à disposition d'ambulanciers diplômés qui accompagnent et appuient le médecin et pour entretenir le véhicule et son équipement. Si la garantie de nous voir confier cette tâche n'est plus donnée à terme (cela peut-être dans 5 ans comme dans 8 ans), une centrale de plus de 2,4 millions de francs disposerait alors d'un quart de surface inutilisée, car le SMUR représente le quart de l'effectif et de la superficie des locaux. Aussi, pour éviter ce risque, une variante souple, géographiquement proche des autres partenaires de l'administration de la sécurité publique, soit de la défense incendie, de la protection civile, a été privilégié par la réfection et l'agrandissement du hangar existant. Cette variante a le mérite d'apporter toute la souplesse organisationnelle nécessaire et de s'adapter en fonction des différentes évolutions possibles du préhospitalier, notamment dans le domaine du SMUR. Sans compter qu'au final, le projet présenté nécessite un million de moins que la variante avec un bâtiment neuf.

En ce qui concerne les coûts, la structure à assurer au Val-de-Travers est, proportionnellement au bassin de population, plus importante que dans les autres régions. En effet, 7% de la population



cantonale réside au Val-de-Travers, alors que le service doit assurer les interventions en urgence sur le 24% de la surface du territoire cantonal et l'infrastructure doit aussi tenir compte de l'éloignement des centres de soins aigus. En conséquence, le coût par habitant est le double pour notre région par rapport aux autres. La facturation au patient est aussi plus élevée, car selon la convention conclue avec tarif suisse, il est pris en compte la durée de l'intervention et le nombre de kilomètres parcourus. Bien entendu, de nombreuses pistes sont creusées. Pour l'instant, 2 axes prioritaires sont analysés. Le premier est le postulat déposé en mars 2013 par la Députation valtonnière au Grand Conseil, qui charge le Conseil d'Etat d'entreprendre les démarches nécessaires pour harmoniser le coût par habitant dans le canton mais aussi pour aboutir à une forfaitarisation de la facturation au patient, peu importe le lieu de prise en charge. Le deuxième est la centrale 144 qui supprimera les périmètres d'intervention selon les actuelles frontières des districts et qui fera que l'ambulance la plus adaptée, qui est souvent la plus proche, sera sollicitée, ce qui implique une nouvelle organisation des secours sanitaires dans le canton qui rendra totalement incohérente la différence de coût par habitant dans la mesure où les ambulances appartenant à une région seront appelés à intervenir dans d'autres. A ce sujet, tant au niveau technique que stratégique, des actions sont menées pour contribuer à faire avancer ce dossier au niveau cantonal. Avec ces démarches, cela signifie qu'à terme un pot commun sera créé. C'est-à-dire que les frais liés au personnel, aux véhicules, aux locaux seront assumés par ce fonds à un coût identique peu importe le lieu de domicile. Dans cette attente, il faut effectivement assumer seul ces frais. Il précise à ce sujet que les frais de gérance du hangar et ceux de location de l'appartement de fonction s'élèvent à quelque fr. 52'000.- chaque année. En comparaison du crédit demandé, l'investissement entraînera une augmentation de cette charge nette de fr. 33'000.-. Quelque fr. 33'000.- de plus pour que le personnel dispose enfin de locaux conformes aux règles les plus élémentaires de santé au travail, pour qu'il puisse évoluer dans les normes d'hygiène acceptables et pour assurer que les délais de départ soit respecté selon les critères de l'IAS.

L'autre demande de crédit est plus simple et concerne le parc de véhicule. Selon la pratique des autres services, il est généralement admis qu'une ambulance devrait être changée à 140'000 km au compteur. L'ambulance concerné par ce crédit, Valtra 801, a 14 ans et atteint les 190'000 km. Il n'est donc plus possible de continuer ainsi et de prendre le risque que ce véhicule tombe en panne au cours d'une intervention avec un patient à l'intérieur. Avec un délai de livraison de 9 mois d'attente auquel s'ajoute le délai référendaire, ce véhicule arrivera en juin 2015. A ce moment là, le Valtra 801 aura plus de 15 ans et dépassera les 200'000 km au compteur ! Il précise que dans la mesure du possible, le matériel qui est utilisé actuellement dans cette ambulance sera récupéré et transféré dans la nouvelle. Le renouvellement du matériel est intégré dans le budget de fonctionnement ordinaire, raison pour laquelle seul l'équipement comme les brancards qui sont rarement renouvelés figure dans cet investissement.

En acceptant ces 2 demandes de crédits, le Conseil général participera à la consolidation du service d'ambulances pour la prochaine génération et permettra au personnel de travailler dans des conditions non pas luxueuses mais décentes. C'est donc le minimum à réaliser pour l'amélioration de la qualité de vie du personnel mais également et surtout de la prise en charge des patients.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Bigler (PLR) fait l'intervention suivante : *« Tout d'abord, nous tenons à remercier le CC pour l'élaboration de son rapport conséquent, très fouillé et détaillé. Ayant examiné toutes les pistes et options pour la meilleure solution, c'est vrai l'investissement est très important pour assainir ce service, mais nous n'avons pas le choix. Cela devient urgent de mettre à disposition des ambulanciers un outil de travail correspondant aux exigences d'aujourd'hui.*

*Ce printemps, j'ai eu l'occasion de visiter les lieux lors de la remise du certificat IAS avec quelques collègues du Conseil général. Quelle fut ma surprise de constater dans quelles conditions nos ambulanciers doivent travailler. J'ai été choqué, ce n'est tout simplement plus possible de continuer de la sorte ! D'ailleurs, la certification est accordée provisoirement pour une année seulement, non pas pour manque de compétence des ambulanciers, bien au contraire. L'IAS attend de la commune un plan d'assainissement de l'hébergement de ce service. Notre groupe a pris connaissance de ce*

*rapport. Après une discussion nourrie concernant l'emplacement et l'assainissement, la majorité moins une abstention accepte l'investissement de fr. 1'459'000.- pour l'agrandissement et l'aménagement d'une centrale d'ambulances.*

*En ce qui concerne l'achat d'une nouvelle ambulance Mercedes Dlouhy de type B en remplacement de Valtra 801 qui aura 190'000 km et entrée en service en 2000, notre groupe accepte à l'unanimité l'achat et l'équipement de ce nouveau véhicule de fr. 300'000.-, étant conscient que cela engendrera une augmentation annuelle de la charge de fr. 33'436.-.*

*J'aimerais vous présenter un scénario catastrophe qui pourraient arriver. Avril 2015, 2 ambulances sont engagées lors d'un grave accident de la route. Arrive un appel d'urgence, un patient avec un gros problème cardiovasculaire. Il reste Valtra 801 de libre. Après la stabilisation du patient, l'ambulance prend la route pour Neuchâtel. A Rochefort dans la descente, panne de moteur. Elle réussit à s'arrêter sur la place de parc du restaurant. En attendant l'ambulance de remplacement, notre patient décède dans l'ambulance en panne. Imaginez les grands titres dans les journaux ! Une ambulance qui à 15 ans et plus de 200'000 km, incompréhensible, inacceptable, etc. Ce jour là, je n'aimerais pas être conseiller général, encore moins conseiller communal en charge de la sécurité ! Ceci pour dire que nous, Conseil général, avons une grande responsabilité et devons absolument éviter ce scénario. Le groupe PLR acceptera ces 2 crédits. »*

M. Vaucher (POP) souligne que d'avoir un nouveau local pour nos ambulanciers relève de la nécessité la plus profonde : une amélioration du temps d'intervention la nuit et à midi et surtout une amélioration des conditions de travail. Tout comme M. Bigler, il a participé à la remise de la certification IAS. Il a été scandalisé, le personnel travaillant dans des conditions qui ne sont pas acceptables. Aussi, il tient à remercier les ambulanciers qui continuent malgré tout à travailler dans ces conditions. Il faut être réaliste, si la situation n'est pas améliorée, une partie d'entre eux partira ailleurs. Le groupe POP accepte donc l'entrée en matière et le crédit demandé, tout comme celui concernant l'acquisition d'une nouvelle ambulance. Il tient juste à préciser que comme dans tout crédit de construction, il est primordial de privilégier les entreprises de la région.

M. Kramer (UDC) prend la parole à son tour : « *Le groupe UDC tient, tout d'abord, à remercier le Conseil communal pour la qualité de son rapport.*

*L'importance pour le Val-de-Travers de disposer d'un service d'ambulances fiable et de qualité est d'autant plus grande que depuis la réorganisation de l'Hôpital neuchâtelois, les temps de trajet ont considérablement augmentés.*

*Jusqu'à présent, ce service a démontré sa fiabilité et sa grande qualité, notamment grâce au renouvellement de sa certification IAS, dont nous le félicitons. Mais pour que cela puisse continuer, il faut se pencher sur les 2 crédits de ce soir, à savoir l'achat d'une nouvelle ambulance et l'aménagement d'une centrale ambulances. Ces 2 objets sont nécessaires à la bonne marche du service et pourraient mettre en danger la sécurité sanitaire, si rien n'est fait.*

*Au vu des kilomètres déjà parcourus (190'000 km), il s'avère que cette ambulance a déjà largement fait son temps et qu'il est maintenant le moment de la remplacer.*

*Quant au hangar actuel, il ne répond à aucune norme en matière d'hygiène ou de travail. Il est tout juste bon à servir de garage, mais surtout pas de centrale ambulances. Il faut donc à nos ambulanciers un endroit convenable où pouvoir travailler et se reposer. Au vu des différentes solutions proposées, l'agrandissement et la transformation du hangar actuel, nous paraît la solution la plus judicieuse.*

*Le groupe UDC acceptera donc, à l'unanimité, l'entrée en matière et les 2 arrêtés. »*

M. Schwab (PS) s'exprime ensuite : « *Tout d'abord, nous tenons à remercier le CC pour la qualité de ce rapport complet sur les besoins en locaux et en matériel du service d'ambulances. Il est vital de prendre conscience des besoins mais aussi de l'importance sanitaire que revêt ce service des ambulances. Il faut aussi relever la qualité de ce service qui est certifié IAS, comme relevé par plusieurs groupes. C'est aussi le moment de remercier et féliciter tous ces collaboratrices et*

*collaborateurs qui vivent un métier de passion certainement mais dans des conditions souvent délicates. Comme les autres conseillers généraux l'ont relevé, on a pu se rendre compte en visitant les locaux qu'ils ne sont actuellement pas dignes d'accueillir des travailleurs. Tout comme le Conseil communal, nous avons été très satisfaits du vote populaire visant à rejoindre la centrale 144 au-delà des lobbys et des pressions des corporatistes. Il en allait de la sécurité sanitaire de ce canton. Les considérations sur les besoins, sur la localisation et finalement quant au choix de procéder à la réfection du hangar existant, nous ont parues convaincantes. Nous avons été contents de voir qu'un premier projet à 2,4 millions de francs a finalement été abandonné et qu'une variante allégée ait été privilégiée. S'agissant d'une version allégée, c'est un bien grand mot puisque le crédit sollicité est tout de même de 1,5 million de francs, ce qui représente à peu près 2 villas au Val-de-Travers. Dans ce cadre-là, de manière à pouvoir aider activement le Conseil communal dans ce projet de travaux, le groupe socialiste souhaiterait que soit consulté, soit la commission des bâtiments, soit la CGF tout au long du processus, en particulier en ce qui concerne le choix des matériaux et des entreprises si cela est possible. Il ne s'agit évidemment pas de défiance vis-à-vis du CC, mais d'une volonté de participer activement et étroitement avec le CC et viser ensemble à faire des choix de qualité et qui soit également financièrement acceptable. Vous l'avez compris, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et le crédit proposé en ce qui concerne le hangar.*

*Pour ce qui concerne l'ambulance à renouveler, il apparaît clairement qu'elle doit être changée, c'est une nécessité, même si on ne connaît pas encore l'orientation que prendra la centrale 144 et ses conséquences. Les arguments du rapport nous ont également largement convaincus. Une question se pose : quel est le sort de l'ambulance actuelle Valtra 801 ? Est-ce qu'elle sera aussi cédée à une collectivité publique qui en aurait la nécessité comme cela avait été le cas, sauf erreur, pour la dernière ambulance. Pour ce rapport également, le groupe socialiste entrera en matière et acceptera le crédit proposé. »*

M. Michel (cc) remercie chaleureusement les différents groupes pour l'accueil favorable qu'ils réservent à ces demandes de crédit. Concernant la réserve émise par le groupe socialiste au sujet du suivi des travaux, il comprend ses préoccupations et conçoit que la demande de crédit est conséquente. A ce sujet, M. Michel pense qu'il peut aussi engager son collègue et chef du dicastère des infrastructures qui sera chargé du suivi des travaux, pour que soit la CGF, soit la commission des bâtiments au sein de laquelle chaque groupe est représenté, soit tenue régulièrement informée de l'avancée des travaux. En ce qui concerne le sort du véhicule, il indique que les anciennes ambulances font l'objet d'un don. La dernière donnée roule d'ailleurs toujours dans la région albanaise du Kosovo.

Le président ayant oublié Mme Vaucher, il lui laisse la parole.

Mme Vaucher (Les Verts) indique que si le crédit pour l'acquisition d'une ambulance est accepté, elle demanderait au CC de bien vouloir lui remettre la sirène de l'ancienne pour que le président puisse l'identifier. Puis, elle fait l'intervention suivante : « *Nous saluons le Conseil communal pour ce rapport extrêmement détaillé qui nous dresse un bilan de situation en matière de conditions de travail, fait état d'un travail fouillé sur les différentes variantes étudiées, mais nous délivre aussi une vision stratégique, vision qui s'inscrit dans la politique sanitaire cantonale. Outre l'importance de fournir un outil de travail adapté, nous relevons tout de même que la Commune de Val-de-Travers va consentir des efforts financiers conséquents pour se mettre aux normes sanitaires et se rendre conforme à la certification IAS. Aussi, nous demandons au Conseil communal si des démarches actives ont été entreprises auprès du canton pour obtenir un soutien financier.*

*De notre point de vue, les réaménagements proposés sont absolument nécessaires et il devient urgent que les ambulanciers évoluent dans des conditions de travail acceptables. De plus, la solution retenue est la plus efficiente. Notre groupe est tout de même interpellé par le montant des travaux. Il s'agit d'une somme importante et nous demandons donc que le suivi financier soit assuré par une commission ad hoc, commission qui doit également être étroitement associée aux choix à réaliser au fil des travaux, aussi avec la participation active de l'architecte communal, et là M. Michel*

*nous a donné toutes les assurances nécessaires. Par ce fait, notre groupe acceptera l'entrée en matière sur les 2 demandes de crédit. »*

M. Michel (cc) indique que concernant les pistes financières étudiées et comme il a eu l'occasion de le rappeler tout à l'heure, elles sont nombreuses à être creusées. Mais, les Autorités se concentrent actuellement sur 2 axes prioritaires, qui sont l'harmonisation du coût par habitant et la forfaitarisation de la facturation aux patients, notamment par la mise en place de la centrale 144 qui nécessitera une nouvelle organisation des secours sanitaires dans le canton. Dans cette optique, tant au niveau technique que stratégique, nous sommes actifs dans les différents groupes de travail créés au niveau cantonal.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président procède au vote d'ensemble du premier arrêté. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit de fr. 1'459'000.- pour l'agrandissement et l'aménagement de la centrale ambulances**, tel que soumis par le Conseil communal.

Il passe ensuite à l'examen de détail du second arrêté puis à son vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit de fr. 300'000.- pour l'achat d'une nouvelle ambulance et de son équipement**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 10. VENTE DE L'ANCIEN STAND DE TIR DE FLEURIER

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) relève tout d'abord qu'après ces différents crédits d'investissement, le CC soumet une vente au Conseil général. Il rappelle ensuite l'historique de ce stand. C'est en 1902 qu'il a été construit sur la commune de Fleurier. Ce bâtiment a été utilisé jusqu'en 2005 pour des activités de tir sportif. Pour des raisons de zone et de non-conformité, il a été décidé de cesser les activités de tir sur ce site. L'ancienne commune de Fleurier avait alors signé une convention avec la Société de tir la Verrisanne pour répondre à ses obligations dans le cadre des tirs militaires hors service.

Suite à cette décision, les autorités fleurisannes ont proposé en 2008 la réaffectation de ce bâtiment par la création d'une crèche et de vestiaires pour le terrain de football joutant le stand. Dès 2009, ce projet a été abandonné par les nouvelles autorités en place, les vestiaires ont directement été construits sur le terrain et d'autres solutions ont été trouvées concernant la problématique des structures d'accueil.

A l'heure actuelle, ce bâtiment, situé en zone constructible n'a pas trouvé de nouvelle affectation. Par contre, depuis quelques mois, plusieurs personnes se sont approchées du CC pour un éventuel rachat de celui-ci. Dès lors, le CC s'est demandé s'il était judicieux de le vendre ou s'il en avait besoin au niveau communal. Après réflexion, aucune affectation n'a été définie. Selon l'expertise, la valeur de ce bien, y compris le terrain, est estimée à fr. 285'000.-. Au lieu de le vendre simplement sans se soucier de son avenir, le CC propose que les futurs acquéreurs répondent à certaines conditions, notamment s'agissant de la réaffectation proposée. Celui-ci devra être en adéquation avec le programme de législation, plus précisément avec les intentions démographiques de notre commune.

Dès lors et en plus de fixer un prix minimal pour la surface totale de 1'900 m<sup>2</sup>, comprenant les quelque 400 m<sup>2</sup> du bâtiment et donc 1'500 m<sup>2</sup> de terrain à détacher de la parcelle 2704 afin d'atteindre un taux d'occupation légal inférieur à 25%, il suggère d'exiger que le dossier de candidature contienne une offre financière, ainsi qu'un descriptif précis du projet de réaffectation de ce bâtiment, en relation avec sa classification architecturale et les objectifs communaux. Les projets peuvent proposer de l'habitation individuelle ou collective ou toute autre idée qui répondrait aux attentes. Aussi, il est proposé de publier cette soumission dans la presse. Les offres seraient

ensuite étudiées soit par la commission des bâtiments (CBAT), soit par une commission ad hoc nommée par le Conseil général ou encore par la CUEDD, qui définirait ensuite quel projet aurait le mérite d'être retenu pour développer ce quartier des Sugits.

Le président ouvre ensuite la discussion générale et afin de ne pas oublier le groupe des Verts, il passe directement la parole à son rapporteur.

M. Santiago (Les Verts) prend la parole : « *Globalement, nous pouvons accepter cette vente, mais à la lecture de ce rapport très succinct, passablement d'interrogations sont survenues chez les Verts. Tout d'abord nous aurions souhaité que le rapport soit accompagné d'un plan et des possibilités d'aménagement, histoire de pouvoir mieux visualiser l'objet en question et les enjeux dans le quartier.*

*Nos interrogations portent surtout sur quel type de projet pourrait être sélectionné pour la réaffectation de ce bâtiment. Sans vouloir bétonner la procédure envisagée, il nous paraît souhaitable que des options quant au type d'affectation soient plus clairement énoncées, et pas seulement un prix minimal de vente.*

*Ainsi dans le programme de législature du CC, il est mentionné l'encouragement pour des coopératives d'habitations ; qu'en serait-il par rapport à la vente de ce bâtiment ? Le CC pourrait-il privilégier une vente pour favoriser ce type de logement ?*

*Un autre élément qui nous préoccupe : ce bâtiment et la parcelle sont-ils à l'abri de manipulations de la part de spéculateurs immobiliers ? Quels sont les moyens du CC pour les prévenir ? Ou alors assiste-t-on à une surchauffe dans la construction ?*

*Ces temps, on peut lire et entendre dans les médias des propos discordants au sujet de l'offre et la demande en logements dans le vallon ; le CC aurait-il l'amabilité de nous informer en toute transparence sur une pénurie supposée en logements, tout comme sur les difficultés rencontrées par des propriétaires privés qui chercheraient désespérément des locataires ?*

*Je vous avoue que la manière dont s'est déroulée la discussion tout à l'heure sur la vente repoussée à Fleurier n'est pas de nature à nous rassurer pleinement sur la cohérence et la durabilité de la politique du CC en la matière.*

*Vous l'aurez compris et tout comme c'est suggéré par le CC, il nous paraît indispensable qu'une commission désignée par le CG ou que la Commission des bâtiments « élargie » prennent une part active à la procédure de sélection du projet. »*

M. Patthey (PLR) s'exprime à son tour : « *Le groupe PLR a largement débattu de ce rapport durant sa séance de préparation. Il est en très grande majorité favorable à la vente de ce stand de tir car nous souhaitons rapidement réhabiliter ce bien pour lui trouver une affectation en adéquation avec les besoins actuels, à savoir des besoins en habitation. Le groupe PLR souhaite que l'on puisse utiliser rapidement cette zone afin de répondre aux différentes préoccupations de la population.*

*Le prix minimal fixé pour la vente de ce bien nous permettra, lors de sa mise au concours, de céder cette surface au client le plus offrant mais également à celui qui répondra aux contraintes du cahier des charges. De par cette approche, nous confions au Conseil communal la responsabilité d'en obtenir le meilleur pour le village de Fleurier.*

*Nous avons tout de même une préoccupation concernant la contamination ou l'état d'avancement de la décontamination de cette zone. Auparavant, ce stand était utilisé pour le 50 mètres, il y a donc une proximité avec les futures habitations. Y a-t-il un risque pour la population ? Quel est l'état de situation du programme de décontamination ? Merci au Conseil communal de nous rassurer concernant cet aspect du projet. En conclusion, le groupe PLR acceptera l'entrée en matière et l'arrêté »*

M. Matthey-Doret (UDC) fait l'intervention suivante : « *Construit au début du siècle passé, cet illustre bâtiment du Val-de-Travers n'aurait pas mérité de finir sa vie sans qu'aucun repreneur ne se manifeste ou que nos autorités n'y trouvent une solution de réaffectation.*

*De ce fait, le rapport qui nous est soumis ce soir nous montre clairement que l'ancien stand de tir de Fleurier ne finira pas abandonné, mais par la volonté de certaines personnes, ce bâtiment pourra continuer sa vie au travers d'un futur projet.*

*Lors de l'examen de ce rapport, la forme par laquelle le Conseil communal souhaite vendre ce bien immobilier n'a suscité aucune objection au sein de notre groupe.*

*Au vu de ce qui précède, les élus UDC, accepteront l'entrée en matière ainsi que l'arrêté proposé. »*

M. Vaucher (POP) a le plaisir de lire que selon l'expertise en possession, la valeur de ce bien est estimée à fr. 285'000.-, ce qui représente donc un prix de fr. 150.-/m<sup>2</sup> ! Aussi, le groupe POP est très satisfait et soutiendra l'arrêté tel que proposé. Il est également heureux que ce bâtiment historique puisse être réhabilité et il a hâte de découvrir les différents projets architecturaux qui seront proposés pour ce site.

M. Vuilliomnet (PS) s'exprime ensuite : « *Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du CC avec intérêt. Il partage le constat que ce bâtiment doit aujourd'hui être vendu et acceptera dès lors la démarche proposée.*

*Toutefois, nous tenons à préciser que ce bâtiment doit être rénové en vue d'y accueillir des logements et qu'aucune autre activité ne doit pouvoir y être développée. Nous avons pris bonne note que le rapport du CC prévoit que les offres d'achat seront analysées avec l'appui d'une commission et nous le remercions pour cette proposition. A voir si constituer une commission ad hoc est indispensable ou si la commission des bâtiments peut être directement associée à ce projet ; nous n'avons pas pris de décision à ce sujet et attendons une proposition du Conseil communal.*

*Si le montant proposé par les acheteurs devra évidemment être pris en compte quant au choix final, nous invitons dès à présent la commission à se montrer attentive à l'originalité des projets présentés, étant donné le caractère particulier des lieux. »*

M. Fatton (cc) remercie les différents groupes pour leurs interrogations. Il répond aux verts qu'il comprend que ce projet ne soit pas ficelé au millimètre près tel qu'il le souhaite. L'idée étant de laisser suffisamment de marge aux personnes intéressées à soumissionner pour obtenir un projet le plus créatif possible, de façon à satisfaire au mieux les différentes commissions qui étudieront les offres. Il tient à souligner qu'il est important que le cahier des charges qui sera établi pour l'avis de vente soit construit de concert avec les commissions. Il pensait intégrer la CBAT aux réflexions et pourquoi pas aussi la CUEDD lorsque le projet sera plus avancé. Cette démarche est innovante et permettra de découvrir la créativité des personnes prêtes à s'investir pour redonner vie à ce bâtiment. Il pense donc qu'il n'est pas judicieux de ficeler définitivement un projet qui bloquerait certaines initiatives. Il indique également que le CC est ouvert à l'installation d'une coopérative d'habitation, pourquoi pas ? Les différents projets seront pris en compte en fonction tout d'abord de la base légale, de ce qu'il est possible de réaliser dans ce quartier et sur la base du cahier des charges établis avec les commissions. Au PLR, il explique que les éventuels risques de pollutions sont surtout situés aux ciberlies et non sur le site du stand en lui-même. Les lignes de tir sont de 25 m et de 50 m à Fleurier. Les lignes de tir à 300 m sont protégées par des butes en terre. Les matériaux s'infiltrent donc dans les différentes couches de terre, mais pour les lignes de tir plus courtes, elles sont protégées par des palissades ce qui permet d'écarter ces difficultés de pollution. Il rassure finalement le groupe socialiste en confirmant que les attentes de la commission seront prises en compte. Il souhaite que le projet qui verra le jour satisfasse toutes les parties en respectant l'histoire de ce lieu et notamment la façade répertoriée par l'Office des monuments et des sites. Il confirme que les promoteurs ne pourront pas réaliser n'importe quoi.

M. Mermet (cc) souhaite répondre à la question soulevée par le groupe des Verts concernant le besoin de créer des logements à Val-de-Travers. Il précise que le CC ne dispose pas de statistiques tenues par la commune elle-même, mais se base sur celles de l'Office de la statistique. Actuellement, nous sommes à 1,3% de logements disponibles, ce qui signifie que nous sommes en cas de pénurie. Cela implique quelques contraintes légales lors de la vente d'immeubles ou d'appartements. Il ne remet pas en question les statistiques de l'OFS, mais en regardant les résultats de ces dernières années, on peut constater que la disponibilité des logements est nettement en baisse à Val-de-Travers, au Locle également. Un article paru dans la presse informait que les appartements de qualité et donc rénovés qu'ils soient de grande taille ou des studios modernes sont très demandés. Toutefois, peu d'appartements de haut standing sont disponibles sur le marché. Les petits logements de 3 pièces aux normes anciennes, de l'époque Dubied par exemple, proposant une répartition des pièces avec cuisine séparée, sont désormais difficiles à louer car ils ne sont plus adaptés à la demande. Ils doivent être rénovés pour qu'il y ait une demande. Il tient à relever que parallèlement, la commune vit un développement industrielle important. Beaucoup d'emplois sont créés. Le CC a quelques problèmes dans la gestion des flots de circulation qu'ils soient aux frontières ou ailleurs. Il pense donc qu'il est important d'accueillir les travailleurs et de les loger ici. En termes d'attractivité, nous avons l'avantage de disposer de voies de transports publics de qualité. Depuis Couvet, nous sommes à quelque 30 minutes de Neuchâtel. Sans compter que la cadence à la demi-heure entrera en vigueur en 2015.

En ce qui concerne les coopératives, il rappelle qu'une zone a été réservée pour de telles constructions dans le quartier du Pontet. Il précise que pour pouvoir accueillir ce type d'habitation et obtenir des subventions fédérales, il est nécessaire de respecter des critères de géométrie extrêmement complexes pour les logements. Aussi, il est plus simple de répondre à ces exigences lors de la planification d'un bâtiment neuf. Pour un bâtiment ancien, c'est plus ambitieux et semble difficile sans investissements conséquents. Aussi, il pense qu'il serait préférable de réserver les projets de coopératives pour le plan de quartier du Pontet à Couvet qui a expressément été adapté afin de répondre plus facilement à ces critères de la Confédération

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président procède au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la vente de l'ancien stand de tir de Fleurier**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 11. RAPPORT D'INFORMATION SUR LE PROJET TRAVERS-EXPRESS

Le président laisse la parole à l'auteur du rapport, soit au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Frédéric Mairy (cc) indique que le CC a souhaité informer le Conseil général sur un projet touristique important, qui pourrait à terme relever du crédit cadre de 1,5 million de francs accepté il y a maintenant 2 ans pour la mise en œuvre de projets éligibles au titre de la loi sur la nouvelle politique régionale (NPR). Ce projet est porté par plusieurs habitants de la commune, qui, lors de l'annonce de la fermeture de la gare de Travers, ont souhaité réaliser quelque chose avec ce bâtiment. Leur projet a évolué au fil du temps et a finalement pris la forme qui est présentée aujourd'hui, qui vise à rénover la gare en restaurant et à lui adjoindre un hôtel réparti sur les wagons. M. Mairy souhaite souligner quelques éléments du contexte de ce projet, dont 2 liés au développement touristique de Val-de-Travers qui fait partie intégrante du programme de législature. Il relève que le premier est la sous-capacité hôtelière que connaît Val-de-Travers et même l'ensemble de l'Arc jurassien, surtout lors de la belle saison. Le seul hôtel répertorié par Tourisme neuchâtelois dans notre commune affiche régulièrement complet en période estivale. D'où la difficulté d'accueillir des groupes et de retenir les touristes plus qu'un jour lors de leur passage dans la région. Le deuxième élément est lié quant à lui directement au développement du tourisme, qui est grandissant avec l'image du Creux du Van qui est de plus en plus valorisée. Il tient à ce sujet à relever que Suisse Tourisme l'a récemment retenu parmi les plus beaux panoramas de Suisse. Neuchâtel, avec son projet « Enjoy Creux du Van » porté à l'échelle nationale, a aussi fait de ce site un des objectifs majeurs de son programme. Sans compter que depuis la réouverture récente de

l'Auberge de Noiraigue, cette dernière affiche complet chaque week-end. A Môtiers, la rénovation du Musée régional est en cours et la Maison de l'absinthe ouvrira ses portes le 3 juillet. Tous ces projets démontrent véritablement que le tourisme est en train de continuer de se développer de façon importante dans notre région. Comme autre élément de contexte, il relève l'emplacement de la gare de Travers qui n'est pas anodin. Elle se situe sur la ligne du franco-suisse. Avec les projets touristiques, il y a d'importantes collaborations transfrontalières qui se mettent en place. Il cite notamment la Route de l'absinthe.

Comme indiqué dans le rapport, le projet est déjà bien ficelé. Il l'est suffisamment pour avoir convaincu les CFF de vendre cette parcelle. D'habitude, ils ont une politique de destruction de leurs bâtiments plutôt que de vente, les ventes sont effectivement très rares. Dans le cas présent, ils l'avaient envisagé et avaient refusé le premier projet déposé par l'association, en donnant toutefois à celle-ci le temps de revoir son projet. La nouvelle version leur a paru suffisamment pertinente pour accepter de vendre ce bâtiment et la superficie nécessaire pour le développement de l'hôtel. Une vente qui ne se ferait pas à l'association mais à la commune puisque les CFF privilégient les ventes aux collectivités publiques plutôt qu'à des associations ou des fondations. Le CC a donc été approché assez tôt par cette association. Il s'est impliqué dans le développement du projet aux motifs déjà relevés étant donné qu'il pourrait contribuer fortement au développement touristique de notre région et également s'inscrire dans la NPR. Cela permettrait donc à terme d'utiliser le crédit cadre accordé par le Législatif, dont le montant à disposition s'élève encore à plus de 1 million de francs. Il rappelle que le programme quadriennal actuel de la Confédération nous est particulièrement favorable, puisqu'il s'articule autour de 2 domaines qui nous concernent, dont le développement touristique notamment. Il y a donc un contexte favorable à soutenir ce projet au niveau de notre commune.

Il ajoute que ce projet a passé une étape importante avec cet accord trouvé entre les CFF et la commune. Raison pour laquelle le CC a souhaité communiquer sur ce sujet aujourd'hui. Il va falloir maintenant que l'association peaufine son projet et qu'elle mette en route toute la recherche de fonds pour lui permettre d'aboutir. A ce moment, le CC présentera un rapport davantage détaillé au Conseil général sur le projet lui-même, son mode d'exploitation et les retombées économiques attendues, puisque quand bien même le financement du projet pour l'achat du bâtiment et de la parcelle est déjà dans les mains du CC avec le crédit cadre, il faudra une décision du Conseil général quant à l'affectation de la zone et l'acquisition de ce terrain à des conditions déjà négociées avec les CFF. Il n'y a donc pas de décision à prendre à ce jour, mais c'est avec plaisir que le CC répondra aux différentes interrogations et qu'il entendra les positions des groupes par rapport à ce projet enthousiasmant.

Le président ouvre donc la discussion générale.

M. Gfeller (PLR) fait l'intervention suivante : « *Le groupe PLR accueille favorablement ce projet touristique qui sera en lien avec le 2<sup>ème</sup> crédit cadre.*

*Ainsi, comme le relève le rapport d'information, dont nous remercions le Conseil communal pour sa présentation claire, l'offre pour l'hébergement touristique pourra être améliorée avec un tel projet à Val-de-Travers. Il va de soi que la future fondation aura la lourde tâche de trouver les fonds nécessaires pour la réalisation de ce futur complexe hôtelier à la gare de Travers. Il sera également important de se donner les meilleurs atouts (ou de concocter les meilleures recettes) pour pallier à la faible fréquentation en basse saison.*

*Nous encourageons l'association Travers Express en collaboration avec la commune et les CFF à poursuivre le développement de ce projet et attendons avec intérêt les suites de cette démarche positive pour notre région. »*

Mme Hurni (PS) s'exprime à son tour : « *Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction de ce rapport d'information. Les efforts de l'association Travers Express, dont l'objectif est de transformer la gare de Travers et ses environs en hôtel-restaurant, méritent d'être soulignés, reconnus et encouragés. L'association, en effet, s'attaque à un problème récurrent*



*de l'ensemble de l'Arc jurassien, à savoir la sous-capacité hôtelière. Enthousiasmant, ambitieux, original et néanmoins réaliste, ce projet a le mérite d'unir dans une vision partagée de l'avenir les compétences de précédents acteurs de poids dans l'offre touristique de Val-de-Travers, Goût & Région en tête, les 5 membres de l'association Travers-Express et la commune, puisque les CFF ont pour exigence que cette dernière acquiert le terrain nécessaire à la transformation de la gare. Ainsi, se retrouvent partenaires les tenants de l'initiative privée et les responsables politiques au service de la collectivité, prêts à monter dans le train en marche d'un projet touristique, dont nous souhaitons qu'il se déjoue des déraillements de la recherche de crédits, de l'immobilisme hivernal et des concurrences stériles. Merci donc pour ce rapport et pour ceux qui le suivront jusqu'au jour où nos touristes pourront jouir des délices nocturnes des wagons du Travers Express ! »*

M. Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Nous remercions le CC pour son rapport d'information, très instructif et transparent sur ce projet Travers Express. Notre groupe apprécie d'être informé du stade des démarches actuelles et à venir menées par la commune en faveur de ce projet, qui nous semble porteur pour le dynamisme touristique et l'offre hôtelière de la région.*

*Ce soir il convient surtout de saluer d'une part le groupe de citoyens qui s'est mobilisé, et qui n'a pas ménagé ses efforts depuis maintenant plus de 4 ans, afin de sauver la gare et initier un projet de réhabilitation. Et d'autre part de signaler clairement qu'un tel projet ambitieux mérite d'être soutenu par les autorités communales.*

*La dimension sociale et écologique qui pourrait accompagner la future gare-hôtel est un élément supplémentaire qui nous séduit.*

*Assurément, c'est un projet gagnant-gagnant, pour la commune, pour les CFF, et nous espérons pour les acteurs touristiques au Vallon. On préfère employer le terme gagnant-gagnant plutôt que win-win, car même si c'est très fashion, cela nous fait trop penser à une gesticulation éphémère à la mode delémontaise, quand bien même nous n'avons rien contre les miss chinoises ! Plus sérieusement, nous constatons que la participation de la commune aux démarches entreprises constitue jusqu'ici un soutien efficace et pertinent.*

*Comme indiqué dans le rapport, les obstacles à franchir et les difficultés ne manqueront pour la nouvelle fondation, puisqu'il s'agit sur le plan budgétaire, de récolter 3,5 millions de francs pour financer les travaux de rénovation et la construction de la partie hôtelière, en partenariat avec diverses institutions et privés. De même, les bases devront être consolidées avec les partenaires pressentis.*

*La future structure pour la gestion et l'exploitation n'est pas encore établie, toutefois les exemples à l'échelle régionale existent de ce qui peut être fait – à l'instar de la Maison de l'absinthe, ou de ce qu'il faut absolument éviter, comme les déboires du restaurant du Centre sportif.*

*Les CFF demandent une garantie avec le rachat de l'immeuble et la parcelle par la commune ; soit. Nous espérons que la commune saura elle aussi demander aux CFF quelques garanties sur les biens à acquérir ; en effet les porteurs du projet ne devraient pas faire l'économie de quelques questions et réflexions d'ordre plus technique. Mais ce n'est ni le lieu ni le moment d'en débattre.*

*Pour terminer, encore un grand merci aux porteurs du projet et nous espérons fortement que la commune continue à le soutenir sur la durée, c'est-à-dire durant sa gestation, sa concrétisation et ses premiers pas. »*

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable. Il souhaite très brièvement revenir sur plusieurs points importants qui ont été relevés par les rapporteurs. Effectivement, le but sera bel et bien de réussir à négocier la saison hivernale, c'est un des enjeux qui a été souligné, de dégager également des synergies avec les acteurs en place. Ce sera sans doute une des clefs du succès. Comme cela a été dit, c'est bel et bien le principe même de la NPR que de favoriser les partenariats public-privé, gagnant-gagnant, avec des impulsions données par les collectivités publiques avec un effet de levier important. Le crédit cadre permettant d'apposer une première pierre et d'en entraîner beaucoup d'autres avec les participations du canton, de la Confédération, de fondations et autres

mécènes. Le CC réitère donc ses remerciements pour l'accueil favorable des groupes et les encouragements apportés aux porteurs du projet.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point et passe au suivant.

---

## **12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

### ***Agriculture***

M. Mairy (cc) indique que le CC a fait le constat qui lui manquait un espace de rencontre avec le monde agricole, qui ne soit pas celui de la commission d'attribution des terres agricoles, qui ne se prête pas forcément aux échanges sur les enjeux liés à l'agriculture, d'où la constitution d'une commission consultative sur les questions agricoles, qui a tenu récemment sa première séance. Ce constat a aussi été tiré en fonction des changements induits par la nouvelle politique agricole 2014-2017 de la Confédération qui prévoit parmi les différentes mesures, sources de contribution pour les agriculteurs, des mises en place d'éco-réseaux, de projets paysagers qui impliquent un dialogue avec les collectivités et en premier lieu avec la commune qui n'avait pas forcément raison d'être précédemment. Le CC a donc profité de ces changements et également de la création d'associations au sein des agriculteurs, liées directement aux éco-réseaux, pour trouver au sein de ce milieu des agriculteurs qui soient légitimés par leurs pairs pour siéger au sein de cette commission. Elle a déjà trouvé passablement de points de discussion au cours de sa séance constitutive pour la suite.

### ***Coefficient fiscal***

Concernant le coefficient fiscal, M. Mairy souhaite rappeler la position du CC affirmée lors de la présentation des comptes. Sa volonté est de présenter un rapport d'ici à la fin de l'année et il le soumettra au mois de novembre pour le dissocier du débat lié au budget. Sachant qu'un budget peut toujours être lié à des éléments conjoncturels, il semblait important aux yeux de l'Exécutif de mener une réflexion d'ensemble sur le coefficient fiscal, sans la lier à l'examen d'un budget précis. Une des inconnues relevées lors de la présentation des comptes existe toujours et concerne la réforme de la péréquation. Le Conseil d'Etat a livré une première proposition, qui, pour l'instant, est débattue uniquement au sein de la Conférence des directeurs communaux des finances. Cette première proposition est un peu plus favorable que celle de la commission du Grand Conseil pour les communes bénéficiaires, qui nous permet d'envisager un peu plus sereinement cette réforme, même si elle doit évidemment encore être discutée entre le Conseil d'Etat et la CDC-Finances, puis être validée par la suite par le Grand Conseil. Le CC n'est pas certain qu'elle le sera d'ici au mois de novembre, mais il lui paraissait quand même important d'aller de l'avant sur cette question du coefficient fiscal.

### ***Eglise de Buttes***

Avant de laisser la parole au chef du dicastère des infrastructures qui souhaitait apporter un complément d'information sur la missive de Mme Huguette Thiébaud étudiée au point 2 ci-devant, le président rappelle l'article 2.2 du règlement général (RG) concernant les incompatibilités relatives, car il y voit là un intérêt personnel. Aussi, il invite le chef du DI à ne répondre que sur les aspects liés à son dicastère, soit sur l'entretien du bâtiment et non sur le parcage des véhicules.

M. Fatton (cc) indique que c'était bien son intention. Il informe donc que les entretiens aux alentours du temple sont effectués chaque fois que l'équipe des cimetières se rend sur place. Il conçoit que durant la période de l'Abbaye de Buttes, d'autres travaux avaient cours sur le territoire communal, aussi cet escalier a peut-être été oublié. Aussi, il s'en excuse auprès de l'auteur de cette lettre et fera le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus.

### 13. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

### 14. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

---

### 15. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

#### A) QUESTIONS

1. Question de M. Jean-Noël Bovard (PS) déposée le 20 juin 2014 concernant **le pont du Crêt-de-l'Anneau**.

« *Qu'en est-il des travaux au pont du Crêt-de-l'Anneau ?* »

M. Fatton (cc) s'est renseigné auprès des différents services de l'Etat, le Service des ponts et chaussées – Bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux (SPCH-BOAE). Il précise que des informations à ce sujet ont déjà été données à la Députation valtonnière dans le cadre du Grand Conseil ainsi que dans la presse régionale. L'ouvrage a été construit en 1957 pour franchir la ligne CFF. Ce viaduc est fondé sur des terrains de très mauvaises tenues, des grès lacustres, donc des sédiments de l'ère glaciaire. En 1967, le banc de culée, donc du côté de Travers, la partie d'appui de cet ouvrage montrant des tassements trop importants, il a été rallongé de quelque 5 mètres par une dallette de transition. Avec les changements de températures, l'ouvrage se raccourcit de quelques centimètres. Ce phénomène usuel est constaté chaque année. Un joint de dilatation à cet effet est prévu sur le banc de culée. De surcroît, l'ouvrage continue inlassablement de se tasser millimètre par millimètre. Phénomène naturel engendré par la variation de la nappe phréatique et la très mauvaise qualité du sous-sol. Depuis plus de 20 ans, les relevés géomatiques biannuels sont faits par le bureau du géomètre, afin de suivre ces déformations et les anticiper si besoin. En décembre 2013, une dilatation de l'ouvrage s'est faite mais pas à l'endroit prévu sur ce joint de dilatation, mais entre le viaduc et la dallette construite en 1967. Une ouverture de près de 10 cm a été constatée par les cantonniers de la division d'entretien II du Service des ponts et chaussées. Le BOAE a immédiatement contacté le voyer-chef de la division. Durant la première semaine juste avant Noël, les services, après s'être rendus sur place, ont décidé de mettre en place des mesures provisoires : fermeture de la voie descendante de la circulation en direction de Neuchâtel, limitation de la vitesse à 60 km/h, interdiction de circuler aux convois exceptionnels de plus de 40 tonnes, relevés géomatiques une fois par semaine, puis toutes les 2 semaines. Ensuite, il a été mandaté un bureau d'ingénieurs civils de Neuchâtel pour analyser les causes et l'ampleur des déformations constatées et pour s'assurer contre toute rupture de la dallette. La décision a été prise de maintenir la circulation sur les 2 voies, mais en étayant la dallette à l'aide de rondins de bois. Ceci est exécuté par une entreprise de génie civil encore durant la dernière semaine précédant Noël. Les mesures temporaires seront maintenues jusqu'à l'intervention définitive sur cet ouvrage. L'établissement d'un concept d'intervention est en cours par un bureau d'ingénieurs et doit être livré aux services cantonaux d'ici à juillet, voire août. Il devra permettre de prendre une décision sur les travaux à entreprendre pour l'assainissement de ce viaduc. Ces travaux seront mis en soumission durant l'automne 2014 et ensuite une demande de crédit sera présentée au Grand Conseil afin de pouvoir démarrer les travaux de réfection en 2015.

2. Question du groupe POP déposée le 20 juin 2014 **au sujet des projets cantonaux de développement d'un réseau urbain cantonal.**

« *Le Conseil communal a-t-il des informations sur ce dossier ?* »

M. Mermet (cc) relève les inquiétudes véhiculées par la presse sur ce projet de réseau urbain cantonal. Il indique que la commune est représentée au sein de plusieurs groupes de travail, il cite notamment la CDC-Transport, le Copil pour la politique de mobilité organisé par le Conseil d'Etat au sein duquel siègent des représentants communaux et fédéraux. Cette commission s'est réunie aux dates suivantes : les 9 juillet 2013, 6 décembre 2013, 20 mars 2014 et le 23 mai 2014. M. Mermet tire le constat que beaucoup d'air y est brassé, mais que les démarches avancent peu. Elle examine notamment 2 variantes :

- ✓ Modernisation de la ligne entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds afin de réduire la durée des trajets à 22 et 30 minutes et augmenter les cadences pour passer à 4 trains par heure. Plusieurs questions restent ouvertes, il n'a notamment pas encore été défini quel tunnel réaliser à Chambrelien pour éviter le rebroussement, 2 versions s'opposant.
- ✓ Trajet direct repris selon le projet de RER, soit un trajet à 14 minutes, auquel il faut maintenir et intégrer la liaison Corcelles - Bôle. Ce projet est devisé à hauteur de 900 millions de francs, dont 700 millions seraient à charge du canton. En théorie, ce projet devrait être déposé et validé au plus tard en 2014 pour une réalisation au plus tôt en 2030.

3. Question du groupe POP déposée le 20 juin 2014 **concernant les quartiers de Plaine-Fin à Môtiers, Surville à Buttes et le Pontet à Couvet.**

« *Le Conseil communal peut-il nous dire quel est l'avancement de ces trois chantiers ?* »

M. Mermet (cc) explique que suite à différents échanges avec les riverains, il a été identifié un problème lié à la gestion des eaux de surface dans le quartier de Plaine-Fin à Môtiers. Sa complexité a nécessité une réflexion approfondie. Un projet est actuellement en cours afin d'obtenir des solutions claires qui satisfassent tout le monde. Ce projet sera mis en œuvre et ensuite le développement urbanistique de ce quartier sera repris.

A Surville à Buttes, il précise que la première phase d'équipement est presque terminée, la route doit encore être goudronnée et le sera normalement d'ici une quinzaine de jours. Une demande de permis de construire a d'ores et déjà été déposée. L'arrêté du Conseil général autorisant la vente générale des parcelles dans ce quartier est dans l'attente de la sanction du Conseil d'Etat. Une fois cette dernière obtenue, une première transaction pourra être réalisée et une deuxième suivra probablement. Le permis de construire devrait pouvoir être délivré cette année encore.

En ce qui concerne le quartier du Pontet à Couvet, il indique qu'une séance est prévue pour organiser les travaux liés à l'équipement et l'évacuation des eaux en tenant compte du quartier Clos-Guyenet à proximité. Cette zone comprenant des habitations, il est nécessaire de coordonner tout ces éléments. Pour l'instant, aucun dépôt de plans n'a été présenté. Le plan de quartier est en cours de finalisation, une haie doit être déplacée et son lieu d'implantation doit encore être validé.

Pour le quartier du Clos-Guyenet se trouvant à côté du Burcle juste en face du Pontet, il précise que 2 demandes de permis de construire ont été déposées pour la construction d'immeubles. Une construction devrait démarrée cette année déjà.

4. Question du groupe POP déposée le 20 juin 2014 **relative aux cambriolages récurrents dans les collèges, en particulier le CVT.**

« *Quelles mesures le Conseil communal a-t-il pris ou entend-il prendre pour enrayer le phénomène ?* »

M. Michel (cc) répond à la question étant donné que cela touche la sécurité publique, bien que ce dossier soit traité en étroite collaboration avec le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement. D'emblée, il précise qu'il est délicat et assez difficile de poser des caméras de surveillance dans l'enceinte d'une école. En revanche, des réflexions sont en cours entre les 2 dicastères pour la mise en place d'un dispositif d'alarme. Dans cette attente, le concept de surveillance a été amplifié. Une entreprise de sécurité privée a été mandatée pour procéder à une surveillance attentive à fréquence régulière.

-----  
5. Question du groupe POP déposée le 20 juin 2014 **au sujet des containers que les grandes surfaces doivent mettre à disposition pour récupérer les emballages.**

« *Le Conseil communal peut-il nous dire où en est l'avancement de ce dossier ?* »

M. Fatton (cc) indique qu'ayant repris récemment la gestion des déchets au sein de son dicastère, il n'a pas encore eu le temps de se pencher sur cette problématique. Il s'est néanmoins approché des 2 entités commerciales sises à Fleurier qui lui ont garanti qu'il était possible, sur demande à la caisse, d'amener les cartons et les plastiques. Dans le cadre de la commission cantonale des déchets, une rencontre sera organisée prochainement avec différents grands groupes, afin de déterminer comment il est possible de mettre en œuvre la récupération des plastiques au niveau cantonal et la récupération du carton pour certaines entreprises. En ce qui concerne le reste des déchets, le CC travaille actuellement à la mise en place de son partenariat avec la nouvelle société Val-de-Tri, notamment en ce qui concerne les déchets encombrants. D'ici au mois de septembre, le système de pesée et de carte d'accès devrait être fonctionnel.

-----  
6. Question du groupe POP déposée le 20 juin 2014 **concernant la construction du Centre de Jeunesse Barak.**

« *Le Conseil communal peut-il nous dire où en est l'avancement de ce dossier et si le Centre sera construit aux Lerreux ou ailleurs, et dans ce cas, où ?* »

Mme Brunner (cc) explique qu'au cours de ces derniers mois, le comité de l'association Barak a poursuivi ses réflexions tendant à la construction d'un nouveau bâtiment aux Lerreux. Depuis peu, le comité se penche sur un second projet et examine les modalités financières avec l'architecte. D'ici à la mi-juillet, le comité donnera un retour au CC sur la solution retenue. Dès lors, un rapport sera soumis au Législatif en principe en septembre prochain.

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée, une bonne Abbaye pour celles et ceux qui s'y rendront et de bonnes vacances estivales. Il lève la séance à 22h12.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE-SUPPLEANTE :

Alexandre Willener

Christelle Gertsch Macuglia